

CARNETS²⁰ DES ESPACES NATURELS



REVUE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DE GESTION DURABLE DES ESPACES NATURELS EN WALLONIE • MARS 2024



LES PARCS NATURELS DE WALLONIE

3	●	EDITO
4	★	ARTICLE THÉMATIQUE
12	🗺️	TABLEAU DE BORD
14	★	ARTICLE THÉMATIQUE
21	📖	LECTURES
24	🗨️	INTERVIEW
26	🌿	RÉSERVES NATURELLES
29	👁️	VU DE...
44	🐛	CARNETS DE NATURALISTE
40	⚡	EN BREF
42	📍	VIE DE L'ASSOCIATION

Revue éditée par Ardenne & Gaume, les CEN s'adressent à l'ensemble de la communauté des naturalistes / professionnels de la nature / passionnés et protecteurs de la nature. Chaque édition des *Carnets des Espaces Naturels* propose de développer une thématique particulière, en rapport avec la conservation de la nature et la gestion durable des espaces naturels. Et ce avec plusieurs objectifs : INFORMER (rassembler les informations pertinentes, analyses et commentaires, avec un tableau de bord reprenant divers indicateurs) ; FORMER (des sujets techniques pour professionnels et citoyens, et des rubriques naturalistes) ; RASSEMBLER (les actions des diverses associations sur le territoire, et insister sur leur complémentarité) ; METTRE EN VALEUR (les actions, les réserves, les espaces naturels, mais aussi les ouvrages, les créations graphiques) ; SUSCITER LA PARTICIPATION (avec des articles orientés vers la conscientisation et la participation) ; ÊTRE LE LIEN ENTRE L'ASSOCIATION ET SES MEMBRES (avec la mise en avant des activités, des projets, et de l'histoire d'Ardenne & Gaume).

BIBLIOGRAPHIE

Retrouvez la bibliographie
complète de nos articles
sur notre site web :
[ardenne-et-gaume.be/
carnets-des-espaces-naturels/](http://ardenne-et-gaume.be/carnets-des-espaces-naturels/)



Parc naturel des Plaines de l'Escaut © Thomas Meunier / FPNW



Loin de la muraille érigée par Philippe-Auguste dans le bois de Vincennes pour conserver ses tout beaux et nouveaux cervidés offerts par Henri II d'Angleterre, le concept de « parc » a largement évolué au fil des siècles. Des zones réservées à la noblesse pour la chasse au moyen-âge, ils sont devenus des espaces publics de loisirs et de socialisation. Le XIX^e siècle a vu l'émergence de parcs paysagers, comme Central Park à New York, influencés par les idéaux romantiques, mais aussi des premiers vastes parcs nationaux dédiés à la conservation de la nature dans l'Ouest américain (Yosemite, Yellowstone).

Loin d'être l'apanage des centres urbains ou des domaines aristocratiques, les parcs belges se sont développés en milieu rural sous forme de parcs récréatifs et ont évolué pour inclure des terrains de jeux (Chevetogne), des installations sportives et des zones de conservation naturelle (Furfooz) ou historique (Aubechies, Bokrijk...), répondant ainsi aux besoins de la population pour occuper une part de ses loisirs dans un cadre harmonieux. Ils hébergent parfois des animaux vivant en

semi-liberté. À la moitié du XX^e siècle, le concept est étendu à des régions entières où il n'est plus question de recréer un espace clos de nature idéalisée et reconstituée (Han-sur-Lesse, Forestia, Pairi Daiza...), mais plutôt de préserver ce qui subsiste encore de nature plus ou moins originelle tout en y développant des activités économiques destinées à valoriser les atouts naturels et culturels de ces zones. Une sorte d'hybride entre les grands parcs nationaux africains et les régions « Pays de... » européennes en quelque sorte. Il est d'ailleurs amusant de constater que l'ancêtre des Carnets des Espaces Naturels se dénommait « Parcs nationaux » (avec plein d'articles sur la faune africaine dedans) et ensuite « Parcs & Réserves ». Avec le temps, le sens de tous ces termes a beaucoup évolué au gré de la législation, de la perception moderne de la conservation de la nature et du développement territorial et touristique.

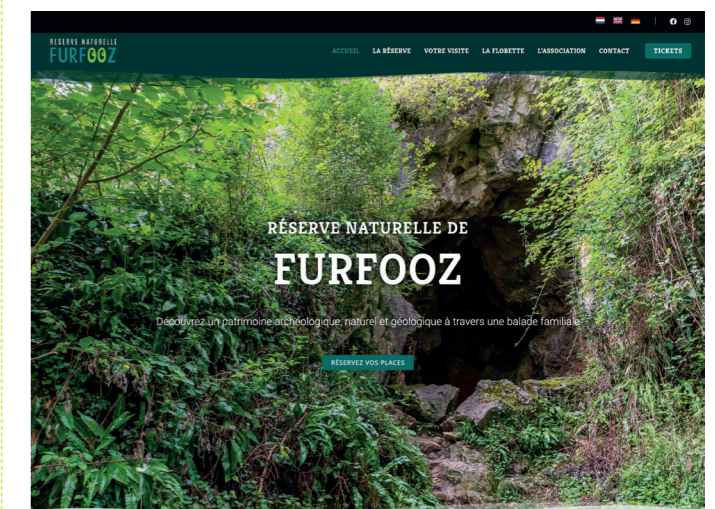
Dans le numéro précédent (Les Carnets N° 19), nous évoquions la création toute récente des deux premiers Parcs nationaux de Wallonie, celui de l'Entre-Sambre-et-Meuse et celui de la Vallée de la Semois. C'est une excellente chose pour la protection et la revalorisation des espaces naturels, cependant, le concept de « parc » n'est pas une nouveauté puisque la Wallonie comprend désormais treize Parcs naturels éparpillés sur toutes les provinces à l'exception du Brabant-Wallon. Celui des Hautes-Fagnes – Eifel a été le premier parc créé officiellement en Belgique en 1978. Depuis 2023, le Parc naturel Cœur de Condroz est venu s'ajouter à la liste.

Alors que les missions des Parcs nationaux se concentrent essentiellement sur la promotion de vastes espaces naturels permettant de développer une dynamique de préservation et de conservation de la biodiversité à des fins récréatives, les Parcs naturels ont, en plus de la protection de la nature, des missions plus larges

telles que le développement rural, le tourisme intégré et la protection des paysages et du patrimoine. L'aspect « récréatif » n'y est pas prépondérant. C'est ce que ce nouveau numéro de votre revue préférée vous propose de découvrir aujourd'hui.

La « Réserve naturelle de Furfooz » se dénommait aussi jadis « Parc national de Furfooz », mais ce terme est légalement réservé aux parcs nationaux évoqués ci-dessus et n'a plus cours aujourd'hui. Cependant, il s'agit bien d'un magnifique domaine ouvert au public pour y découvrir toute la richesse de la flore et de la faune locales, sans oublier l'aspect paysager remarquable. En attendant le vaste projet de valorisation du site et de l'accueil du public en cours, Ardenne & Gaume vous propose déjà de visiter le tout nouveau site Internet (quadrilingue !) de la réserve : www.reservedefurfooz.be

Christophe Danaux Rédacteur en chef



DES PARCS NATURELS DE PLUS EN PLUS ACTEURS DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Les Parcs naturels de Wallonie sont des territoires ruraux reconnus pour leur intérêt biologique et géographique, porteurs d'une dynamique de préservation du patrimoine naturel et paysager et de valorisation des ressources locales dans une perspective de développement soutenable. Aujourd'hui, les Parcs ne sont plus ces « figurants discrets du paysage institutionnel » et disposent progressivement de moyens d'action mieux adaptés à leurs ambitions.



Semois © Philippe Van Aesbroeck

LES HAUTES-FAGNES PIONNIÈRES

Né d'une initiative qui remonte à 1963 et qui se traduira dès 1971 sous la forme du Parc naturel Hautes-Fagnes - Eifel germano-belge, le Parc naturel Hautes-Fagnes - Eifel a été le premier Parc créé officiellement en Belgique, via un arrêté ministériel du 31 mai 1978 pris en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973. Ce Parc visait avant tout la sauvegarde de la beauté du paysage et du caractère des villages, la préservation du patrimoine biologique dont les vastes landes et tourbières du Haut-Plateau fagnard et l'accompagnement du tourisme vert en plein développement à l'époque. Pour ces raisons, une partie seulement du territoire des douze communes et un nombre limité de villages périphériques ont été intégrés dans le périmètre.

DÉCRET DU 16 JUILLET 1985 RELATIF AUX PARCS NATURELS

Ce n'est que sept ans plus tard que sera adopté le décret « Parcs naturels » de la Région wallonne du 16 juillet 1985 définissant le Parc naturel et ses instances dirigeantes, son plan de gestion et sa procédure de création. Ce texte confère aux Parcs des missions dans les domaines de la préservation de la nature et du développement rural, auxquelles s'ajoutent des prérogatives en matière d'aménagement du territoire. Leur équilibre, formalisé au sein des plans de gestion, plaide davantage en faveur de limites administratives communales plutôt que de limites naturelles.

Il faudra attendre 1994 avant que le deuxième Parc naturel ne soit créé. Il s'agit d'un Parc bien plus modeste que son prédécesseur puisqu'il ne couvre que la seule commune d'Attert. Les sept Parcs suivants apparaitront en 7 ans, jusqu'au moratoire établi en 2002 dans le but d'évaluer les dispositions légales et le fonctionnement des Parcs. Ce travail aboutira en 2008 avec la révision du décret de 1985. Le nouveau texte liste les sept missions des Parcs naturels, fixe à 10 ans la durée de validité du plan de gestion, prévoit une charte paysagère, limite à deux le nombre minimum de communes fondatrices et à 10.000 ha d'un seul tenant (au lieu de 5.000 ha) la surface minimale d'un Parc. Quelques années s'écouleront encore avant la création des trois Parcs suivants qui s'échelonna de 2014 à 2019. Le dernier Parc, le « Cœur de Condroz », est finalement créé le 7 décembre 2023. Au cours de ces années, trois Parcs se sont aussi étendus à de nouvelles (parties de) communes.

Aujourd'hui, La Wallonie compte 13 Parcs naturels qui couvrent 77 communes (dont 22 en partie seulement) et 602.000 ha, soit 35,4 % du territoire wallon. Plus de 450.000 personnes y habitent.

GOVERNANCE DES PARCS NATURELS ET PLANS DE GESTION

Le Pouvoir Organisateur (PO) et la Commission de Gestion (CG) sont les deux organes de gouvernance des Parcs naturels dont la composition et les rôles sont définis dans le décret du 16 juillet 1985 :

- Le **Pouvoir Organisateur** rassemble les autorités communales (et/ou provinciales lorsque celles-ci sont associées ou initiatrices) qui prennent l'initiative de créer un Parc naturel, procédure au cours de laquelle son rôle est central. Le PO est composé de membres publics représentant les différentes communes. C'est lui qui crée la Commission de Gestion dont le rôle devient à son tour central une fois le Parc reconnu.
- La **Commission de Gestion** prend la forme d'une ASBL et est composée de manière équilibrée de membres représentant le PO et de membres représentant notamment, au niveau local, les associations de conservation de la nature, les différentes initiatives ayant un impact sur le territoire et les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs. Elle a pour objet la mise en œuvre du plan de gestion et reçoit à ce titre les subventions organiques (obligatoires) et facultatives (non obligatoires) de la Région wallonne.

Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Paysage et Aménagement du territoire

Développement rural et économique

Innovation et expérimentation

Partenariats et coopération

Accueil, éducation et information

La stratégie d'action des Parcs naturels est traduite au sein de leurs plans de gestion décennaux qui sont structurés en 3 axes de base et 3 axes transversaux répondant aux 7 missions décrétales.

Ces plans sont établis sur base d'un diagnostic territorial et sont composés de 4 niveaux : les objectifs stratégiques et opérationnels, les projets et les actions. Les plans de gestion des Parcs naturels peuvent être considérés comme des « inventaires de propositions d'actions » en ce sens que leur financement ne permettra que de les mettre partiellement en œuvre. Les plans sont traduits dans les programmes d'actions annuels. Les plans, sans valeur réglementaire, n'ont pas de force obligatoire opposable aux administrés et aux autorités publiques. Cependant, ils constituent un outil important pour évaluer les actions menées par les Parcs naturels.

DES MOYENS D'ACTION DIVERS ET VARIÉS

Les Parcs naturels reçoivent des subventions organiques en vertu de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 qui fixe leurs modalités d'octroi.

Deux subventions annuelles sont octroyées par la Direction de la Nature et des Espaces Verts (DNF – SPW ARNE) pour couvrir les frais généraux de fonctionnement (taux de 80%) et réaliser des actions dans les domaines du développement rural et de la biodiversité. La troisième subvention est accordée par la Direction du Développement Territorial (DATU – SPW TLPE). Elle porte sur les frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire et de protection et de valorisation du paysage. La quatrième subvention concerne les investissements immobiliers et est accordée une seule fois dans la vie d'un Parc pour l'aider à se doter ou aménager une Maison du Parc naturel. Il est utile d'ajouter que si les communes (la Province de Liège pour le Parc naturel Hautes-Fagnes – Eifel) participent financièrement à hauteur de 20% des frais généraux de fonctionnement (en complément à l'intervention régionale), elles apportent aussi aux Parcs un important soutien sous d'autres formes : mise à disposition de matériel et d'ouvriers pour des tâches ponctuelles, mutualisation de subventions pour la réalisation de projets précis...

Partagés entre 13 Parcs, ces moyens demeurent insuffisants pour agir efficacement et mettre en œuvre la stratégie et les projets, en particulier la subvention fixe « biodiversité » de 15.000 € qui, indexée, s'élève à 20.800 € par Parc en 2024.

Les Parcs naturels disposent néanmoins d'autres moyens d'action, à commencer par les subventions non obligatoires accordées par le Service Public de Wallonie pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Au cours des dernières années, à titre d'exemples dans le domaine de la nature, de telles subventions ont permis d'aménager dix sentiers accessibles à tous en site Natura 2000, d'informer et de sensibiliser des milliers de gens de toutes les catégories d'âges, de planter des haies et des vergers, d'encadrer de nombreuses opérations de plantation d'arbres en Wallonie picarde, de mener des inventaires biologiques avec la participation des citoyens et naturalistes locaux, d'entretenir 500 saules têtards et de planter 5.000 perches pour renforcer le bocage dans les trois Parcs du Hainaut, de préserver et de développer la biodiversité dans d'anciens sites carriers, de lever des obstacles à la libre circulation des poissons, d'entretenir et de regarnir de vieux vergers, d'aménager et de sécuriser des gîtes pour les chauves-souris, de soutenir des collectifs engagés en faveur de la biodiversité...

Les Parcs sont aussi les partenaires de divers projets portés par la Région (Life Vallées Ardennaises...). Ils répondent à des appels à projets wallons (trame verte et bleue, projets de recherches et de production de connaissances, résilience biodiversité - climat, entretien mutualisé des haies...) et européens (Programmes Interreg et Life) ainsi qu'à des marchés publics (plans d'actions pilotes dans les sites Natura 2000 du Life Belgian Nature Integrated Project...). Toujours dans le domaine de la biodiversité, les Parcs accompagnent régulièrement les communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets financés par la Région (appel à projets Maillage vert et bleu en milieu rural, subvention BiodiverCité...). Parmi tous ces financements, plusieurs émanent du Plan de Relance de la Wallonie et de l'Europe.

La multiplicité des sources de financement et l'étroitesse du subventionnement structurel ne sont pas propices à la pérennité et à l'efficacité des projets et créent de réelles difficultés, tant au niveau de la mise en œuvre des plans de gestion que du personnel. La revalorisation à hauteur de 900.000 € de la subvention organique « biodiversité » accordée aux 13 Parcs que prévoit le projet en cours de révision de l'AGW du 25 novembre 2010 permettra de répondre en partie à cette contrainte. Mais cela ne dispensera pas les Parcs de continuer à poursuivre leurs efforts pour monter de nouveaux projets et obtenir des subventions.

Suivant les Parcs, tous domaines confondus, mais hors programme Leader et compensations aux deux Parcs non lauréats de l'appel à projets « Parcs nationaux », les moyens complémentaires aux subventions organiques représentent de 50 à 200% des budgets suivant les années. Au total, les Parcs naturels dépenseront plus de 10 millions d'euros en 2024 (y compris le salaire de la bonne centaine d'ETP), soit plus du double du montant total des subventions organiques qui s'élèvent à plus de 4 millions d'euros. On peut estimer à 2,5 millions la somme directement consacrée par les Parcs à la protection et la valorisation du patrimoine naturel (fonctionnement et investissement).

Les Parcs jouent aussi le rôle de plateforme où les acteurs publics et privés, locaux et régionaux, se rencontrent, partagent leurs expertises et élaborent ensemble des projets. Tantôt maître d'œuvre, tantôt partenaire, tantôt entremetteur, les Parcs favorisent l'analyse transversale et multidisciplinaire des enjeux, bien nécessaire pour apporter les meilleures solutions. Une des conséquences de la participation des Parcs à de nombreux projets financés par diverses sources est qu'ils sont aussi amenés à travailler... en dehors de leur périmètre.

NATURE, PAYSAGE ET RURALITÉ, PILIERS DES PARCS NATURELS

Neuf des 13 Parcs naturels sont par ailleurs en tout ou en partie couverts par un ou plusieurs Groupes d'Action Locale (GAL) portés par le programme européen Leader qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Plusieurs d'entre eux sont pilotés par l'équipe d'un Parc. Pour la période 2024 - 2027, chaque GAL dispose de 1,7 million d'euros pour concrétiser des projets citoyens dans le cadre d'une « stratégie locale innovante », ce qui, au niveau des Parcs naturels, contribue à la réalisation des plans de gestion.

Parcs naturels et GAL partagent une série de points communs, dont le fait d'être des outils supracommunaux qui jouent un rôle de premier plan dans l'animation et le développement des territoires ruraux. Si le premier est pérenne et le second non (mais renouvelable), tous deux placent les habitants et les forces vives locales au cœur de leurs actions. En insufflant un esprit de coopération, ils favorisent un développement harmonieux et soutenable du territoire, participent à la prise en compte du paysage, améliorent le cadre et la qualité de vie des gens et répondent aux enjeux d'aujourd'hui. Les deux plus jeunes Parcs naturels de l'Ardenne Méridionale et du Cœur de Condroz ont ainsi été créés en 2019 et en 2023 sur les fondations de GAL en place depuis plusieurs années et qui viennent d'être renouvelés. La complémentarité entre les deux outils est évidente, y compris au niveau du financement public qui est assuré via un subventionnement de base obligatoire pour les Parcs et un forfait pour la mise en œuvre de fiches-actions pour les GAL. Certaines communes dans les Parcs naturels mènent également une opération de développement rural (ODR), processus participatif d'élaboration puis de mise en œuvre d'un programme (PCDR) qui fixe des objectifs et des actions concrètes à entreprendre pour la dizaine d'années à venir au service du milieu rural.

En accord avec l'autorité politique, l'Administration prévoit de transférer prochainement la tutelle des Parcs naturels de la Direction de la Nature et des Espaces Verts (DNEV – DNF) à la Direction du Développement Rural (DDR – DDRCB), en charge notamment du suivi des PCDR. Ce choix permettra de garantir une plus grande cohérence entre les projets de conservation et de développement de la nature et les projets, plus généraux, de développement rural. Plus fondamentalement, il fera de la nature une matière plus transversale encore, à prendre en compte et à préserver absolument. ■



Plantations d'un verger hautes-tiges dans la Parc naturel Ardenne Méridionale © PNAM

Le Parc naturel couvrant le territoire formé par les communes d'Assesse, de Ciney, d'Hamois, d'Havelange et d'Ohey a été reconnu par le Gouvernement wallon en date du 7 décembre 2023. De l'idée émergée il y a 20 ans, ce projet est arrivé à maturation grâce aux acquis de plusieurs programmes liés aux Fonds européens LEADER.

POURQUOI DEVENIR UN PARC NATUREL ?

LE TÉMOIGNAGE DU PARC NATUREL CŒUR DE CONDRUZ EN 10 POINTS PHARES



Dans ce contexte, l'adhésion de nos communes à un Parc naturel en Wallonie présente plusieurs intérêts généraux.

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Les Parcs naturels sont des territoires où la conservation de la biodiversité est prioritaire. En rejoignant un Parc naturel, une commune contribue à la protection et au développement de la faune et de la flore locales, ce qui est essentiel dans un contexte de déclin global de la biodiversité.

En plus du renforcement de la biodiversité ordinaire, le plan de gestion du Parc naturel Cœur de Condroz porte ainsi une

attention particulière à certaines espèces emblématiques du territoire comme la cigogne noire, le triton crêté, le lézard des murailles ou encore les chiroptères tout en prenant à bras le corps la question de la régulation des espèces invasives, dont celle du raton laveur qui porte atteinte à la biodiversité.

Dans ce contexte, parvenir à rapprocher des points de vue encore trop souvent présentés comme antinomiques sera un véritable enjeu pour la biodiversité au sein du Parc naturel Cœur de Condroz. Les naturalistes, les associations environnementales, les agriculteurs et les conseils cynégétiques, par exemple, seront ainsi invités à collaborer et à coopérer suivant de nouveaux modes de fonctionnement. Ceux-ci restent à coconstruire de fa-

çon innovante afin d'éviter le risque de confrontations trop souvent stériles et clivantes, et créer ainsi un climat de confiance.

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL

Un Parc naturel met en valeur le patrimoine naturel et culturel d'une région. Pour les communes, cela peut se traduire par une meilleure préservation des richesses naturelles et par conséquent, un attrait touristique accru et un renforcement de l'identité locale.

Le paysage typique du Condroz sculpté par la succession de « Tiges et de chavées » fait partie intégrante de ce patrimoine

à valoriser, au travers notamment dans ce cas de l'adoption de la charte paysagère qui devrait permettre de créer un cadre de référence partagé entre les communes afin de mieux apprécier la pertinence et l'impact de certains projets.

Les Sentiers d'Art (sentiersdart.be), des parcours de balade jalonnés d'œuvres de land art sillonnant le territoire représentent un véritable attrait. Ils permettent d'allier découverte paysagère, naturelle et culturelle.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Les Parcs naturels jouent un rôle clé dans l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public à la conservation de la nature. Les communes membres peuvent bénéficier de programmes éducatifs et de sensibilisation pour leurs habitants.

Deux particularités du territoire du Parc naturel Cœur de Condroz peuvent ici être mises en exergue. D'une part, la présence de plusieurs modules et circuits didactiques dédiés à une thématique spécifique comme les modules dédiés aux espèces emblématiques du territoire, le circuit consacré aux énergies renouvelables au pied « *Des géantes du Samson* » ou encore le module didactique sur la gestion forestière durable. D'autre part, une expérience significative dans la valorisation du travail de photographes animaliers au travers des Expos Photos du Condroz qui ont depuis plusieurs années maintenant été intégrées dans le Festival Nature Namur et qui devraient connaître de tout nouveaux développements au travers du Parc naturel Cœur de Condroz grâce notamment au suivi caméra de certaines espèces, dont celle du loup.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Parcs naturels favorisent des pratiques de développement durable. Cela inclut la promotion de l'agriculture durable, la gestion forestière responsable et d'autres pratiques économiques qui respectent l'environnement.

La dynamique du Parc naturel Cœur de Condroz devrait permettre à terme d'adhérer aux Objectifs de Développement Durable tels que définis par les Nations-Unies à l'horizon de 2030. Cette démarche permettra de cibler encore davantage au sein du plan de gestion les actions où cette nouvelle structure sera la plus efficiente dans leur mise en œuvre et qu'une commune ne serait pas parvenue à concrétiser seule.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les activités du Parc naturel peuvent stimuler l'économie locale grâce au développement d'activités économiques compatibles avec la conservation de la nature. De plus, cela peut renforcer la cohésion sociale en impliquant les particuliers et les associations locales dans la gestion et la préservation de leur environnement.

En matière de développement économique, le Parc naturel entend bien, à titre d'exemple non exhaustif, contribuer à créer et/ou à renforcer les filières qui consolident l'identité singulière de son territoire.



Cigogne noire (*Ciconia nigra*) © François Migeotte

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET SUIVI

Les Parcs naturels peuvent servir de sites pour la recherche scientifique et le suivi de l'état de conservation de la biodiversité. Les communes peuvent ainsi bénéficier des connaissances générées pour mieux gérer leur territoire.

À travers les projets LEADER, le territoire a déjà pu faire bénéficier sa stratégie et ses actions d'un regard scientifique grâce à des collaborations avec différentes Universités et Centres de recherche. C'est en particulier le cas avec l'Université de Namur qui développe un cursus consacré à la Smart rurality, notamment sur le site de Faulx-Les tombes.

RÉSEAU ET COLLABORATION

En adhérant à un Parc naturel, les communes font partie d'un réseau qui peut offrir des opportunités de collaboration et de partage d'expériences en matière de gestion de l'environnement et de pratiques de conservation. Cette collaboration se traduira par l'association aux structures décisionnelles du Parc naturel d'institutions telles que l'Université de Namur ainsi que le BEP, l'ASBL Natagora, les syndicats agricoles ou les conseils cynégétiques...

Ici aussi, l'expérience acquise en la matière dans les dynamiques des GALs (Groupe d'action locale) sera utile pour ce type de collaboration au niveau wallon, mais aussi européen.

RATIONALISATION DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX ET SUPRACOMMUNAUX

Les objectifs de l'ASBL Cœur de Condroz tels que coulés dans ses statuts précisent que ce nouvel outil de développement territorial ne se limite pas à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel, mais également le Plan de Développement Stratégique lié aux Fonds européens LEADER. Nos communes ont ainsi décidé qu'à l'avenir, ce sera la même structure qui gèrera le Parc naturel et qui sera désignée comme Groupe d'Action locale pour la gestion des Fonds LEADER au bénéfice d'un seul projet de territoire.

Les statuts précisent encore que « l'association a pour objet de veiller à une rationalisation progressive et permanente des outils de développement supracommunaux du territoire concerné ». Cette précision relative à la rationalisation des outils de développement répond à une des conditions mises en avant par plusieurs de nos communes partenaires pour accepter de participer à la création de cette nouvelle structure de gestion que sont les Parcs naturels.

ENJEUX DE LA RURALITÉ EN ZONE PÉRIURBAINE

En termes d'enjeux socio-économiques et sociétaux de la ruralité en zone périurbaine, le Parc naturel Cœur de Condroz peut utilement se nourrir des avancées scientifiques proposées par

les défenseurs de l'économie locale. Ainsi, la valorisation de ses aménités territoriales qui en font un territoire singulier et un terroir spécifique incite les acteurs de nos communes à capter, garder, protéger et valoriser au sein du Parc naturel les ressources qui le caractérisent de façon singulière.

Un autre enjeu tient à renforcer les capacités de nos communes à faire face aux divers aléas auxquels elles sont et seront encore confrontées à l'avenir en portant une attention particulière aux publics les plus exposés et les plus fragilisés face à divers risques, qu'ils soient de nature climatique, environnementale, économique, sociale, voire liés à la gouvernance locale.

Enfin, ne peut être passée sous silence la question du rapport de force « ville-campagne » au regard duquel l'association de six Communes au sein du Parc naturel devrait leur permettre d'atteindre une taille critique capable de faire évoluer les regards sur les enjeux sociétaux, en matière non seulement de préservation de la biodiversité et des paysages, mais aussi, à titre d'exemple, d'accès aux services publics, à la production d'énergies renouvelables... à la captation d'eau destinée à la consommation urbaine ou tout simplement à la production de denrées alimentaires saines et durables. Ce nouveau paysage institutionnel devrait à terme permettre d'influencer la révision de certains schémas de développement, qu'ils soient pensés au niveau régional voire européen.

VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

La structure Cœur de Condroz ne sera rien sans le capital humain qui la compose pour faire vivre ce Parc naturel.

Les instances décisionnelles seront composées à la fois d'élus des 6 Communes, de forces vives du territoire et d'une équipe

technique basée sur des compétences multiples. Cette diversité d'intervenants permettra de prendre en considération différentes approches et réalités. Elle représente une réelle richesse pour répondre aux défis énoncés ci-dessus.

Une attention particulière sera apportée à la mise en place de processus participatifs innovants permettant à des publics plus fragiles et/ou moins enclins à participer de s'impliquer dans la structure :

- la nécessaire implication des élus qui assurent les synergies des projets du Parc naturel avec les politiques communales. Les Communes contribuent également financièrement au projet.
- l'indispensable représentativité des membres privés dans les organes décisionnels au sein desquels ils sont nécessairement majoritaires pour respecter la philosophie LEADER. Ils doivent autant que faire se peut être le reflet le plus juste des forces vives locales.
- la contrainte absolue d'asseoir dans le temps une équipe d'animation basée sur des compétences éprouvées d'animation territoriale qui, dans les limites du cadre de « l'autonomie responsable », sont à la hauteur des défis brièvement énoncés ci-dessus.

En conclusion, l'intégration à un Parc naturel permet à une commune de participer activement à la préservation de la biodiversité tout en développant son territoire de manière durable et responsable. Sans la création du Parc naturel Cœur de Condroz, aucune des Communes d'Assesse, Ciney, Hamois, Havelange, Hamois et Ohey ne peut prétendre parvenir à relever tous ces défis avec autant de pertinence et d'efficacité si elle agissait au niveau de sa seule commune. ■

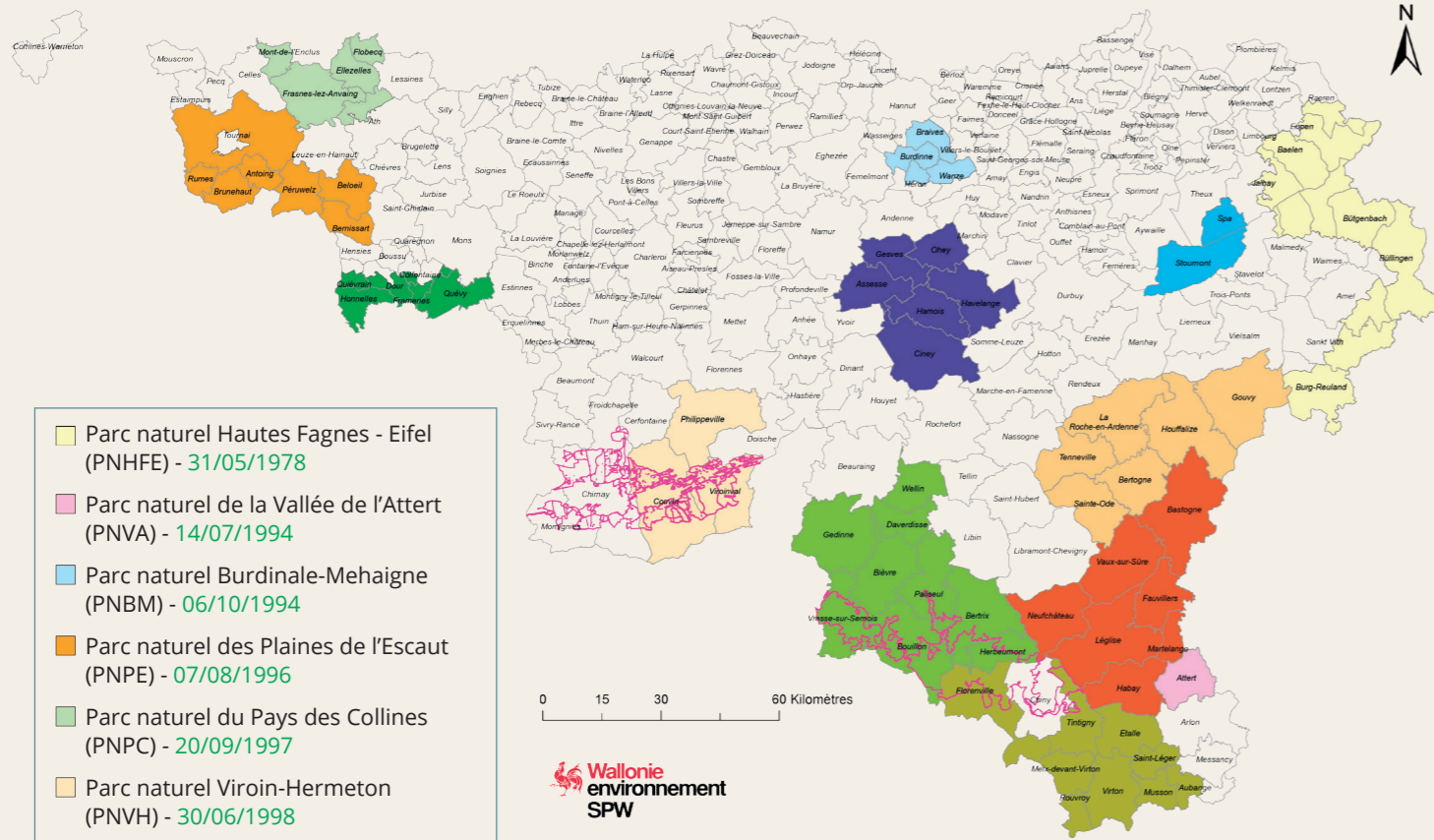


Paysage condrusien © François Migeotte

LES PARCS NATURELS EN WALLONIE EN QUELQUES CHIFFRES



13 PARCS NATURELS + DATES DE CRÉATION



- Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel (PNHFE) - 31/05/1978
- Parc naturel de la Vallée de l'Attert (PNVA) - 14/07/1994
- Parc naturel Burdinale-Mehaigne (PNBM) - 06/10/1994
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) - 07/08/1996
- Parc naturel du Pays des Collines (PNPC) - 20/09/1997
- Parc naturel Virain-Hermeton (PNVH) - 30/06/1998
- Parc naturel des Hauts-Pays (PNHP) - 29/09/2000
- Parc naturel des Deux Ourthes (PNDO) - 08/09/2001
- Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) - 08/09/2001
- Parc naturel de Gaume (PNG) - 18/12/2014
- Parc naturel des Sources (PNS) - 06/07/2017
- Parc naturel de l'Ardenne méridionale (PNAM) - 16/05/2019
- Parc naturel Cœur de Condroz (PNCC) - 07/12/2023
- Parcs nationaux

DÉFINITION D'UN PARC NATUREL

Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985

Article 1er. Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

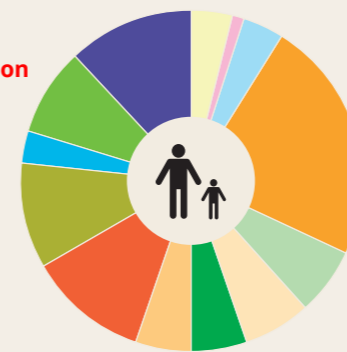
7 MISSIONS

- 1 assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- 2 contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- 3 encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
- 4 organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5 participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
- 6 rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;
- 7 susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.

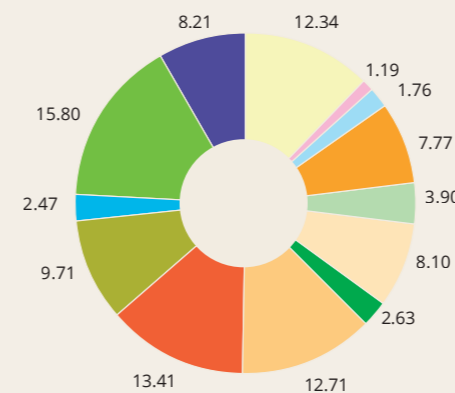
TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Création (AGW)	Communes (en partie)	Extension (en partie)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Population *	Densité (hab/km ²)
PNHFE	31/05/1978	(12)		73.850	12,34	17.500	24
PNVA	14/07/1994	1		7.100	1,19	5.260	74
PNBM	06/10/1994	1 + (3)		10.500	1,76	17.490	167
PNPE	07/08/1996	6 + (1)	14/05/2020 : (Tournai)	46.450	7,77	103.500	223
PNPC	20/09/1997	4 + (1)		23.300	3,90	28.000	120
PNVH	30/06/1998	3	18/12/2003 : sortie de Doische 16/05/2019 : Couvin et Philippeville	48.450	8,10	29.300	60
PNHP	29/09/2000	2 + (4)		15.700	2,63	22.500	143
PNDO	08/09/2001	6		76.000	12,71	24.300	32
PNHSFA	08/09/2001	7	6/06/2013 : Neufchâteau	80.200	13,41	50.500	63
PNG	18/12/2014	8 + (1)		58.100	9,71	44.800	77
PNS	06/07/2017	2		14.800	2,47	13.500	91
PNAM	16/05/2019	9		94.500	15,80	37.500	40
PNCC	07/12/2023	6		49.100	8,21	52.940	108
Total		56 + (21) communes		598.050	100	446.490	
Wallonie				35,4% de la surface totale de la Wallonie		12,26% de la population totale de la Wallonie	

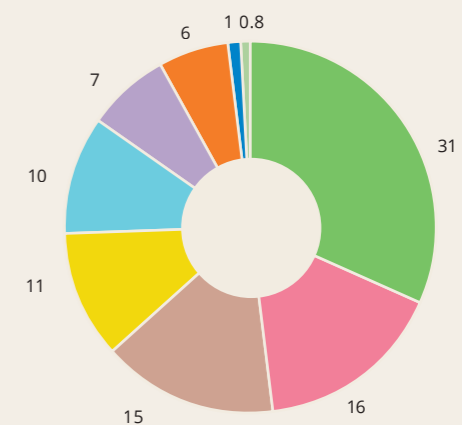
* Population



SURFACES RELATIVES DES PARCS NATURELS AU 01-03-2024



RÉPARTITION DES ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) DANS LES PARCS NATURELS



- Nature
- Communication
- Education
- Energie
- Agriculture
- Patrimoine
- ADT - Paysage
- Forêt
- Ouvrier

+ directions : 12 ETP

+ soutien administratif : 14 ETP

PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

PRÉSERVER ET VALORISER NOS VERGERS !

Historiquement, dans chaque village de l'Ardenne méridionale se dressaient un ou plusieurs vergers. Sources alimentaires indispensables, ils étaient le reflet de la richesse paysanne et constituaient un patrimoine naturel indéniable. Toutefois, avec le temps, nombre d'entre eux ont disparu. Pour revaloriser ces écosystèmes, le Parc naturel apporte son soutien dans l'entretien des vergers anciens et la création de nouveaux vergers sur son territoire.



© T. Meunier

RECENSER POUR MIEUX PRÉSERVER

Un travail d'inventaire et de cartographie des vergers de l'Ardenne méridionale a été réalisé par repérage sur orthophotoplan et confirmé par de multiples visites de terrain. Diverses statistiques ont ainsi pu être générées, permettant de suivre l'évolution des vergers du territoire, mais aussi de mieux cibler les actions de sauvegarde et de restauration prioritaires à entreprendre.

Parmi celles-ci, on retrouve l'organisation de multiples formations à destination des professionnels, des citoyens ou des ouvriers

communaux. Ces ateliers portent sur la physiologie des arbres fruitiers et leur conduite ainsi que sur la plantation, la taille et l'entretien de ceux-ci. Le Parc naturel a également pour objectif d'amplifier le nombre de vergers sur son territoire et accompagne dès lors des projets de plantation publics, privés ou scolaires.

LES VERGERS, HAVRES DE BIODIVERSITÉ

Les vergers non traités favorisent la biodiversité fonctionnelle, en abritant des espèces qui régulent les ravageurs de cultures. À titre d'exemple, la chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) aime nicher dans les arbres creux et chasse les campagnols qui peuvent nuire aux fruitiers. Pour soutenir sa présence dans les jeunes vergers manquant de cavités favorables à son installation, le Parc naturel procède au placement de nichoirs.



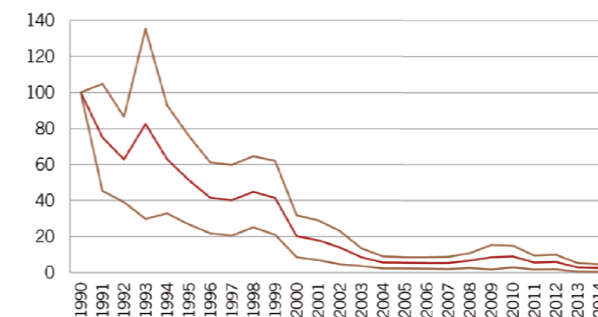
Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) © K. Gillebert

S'ils constituent des écosystèmes favorables pour de nombreuses espèces, les vergers ont également un potentiel de valorisation fruitière non négligeable. De ce fait, le Parc naturel complètera prochainement son panel d'actions par des activités de transformation des fruits (pressages, cueillettes, activités culinaires, etc.).

Pour suivre nos actions : www.ardenne-meridionale.be



Figure 7: Evolution de l'indice annuel d'abondance du bruant proyer en Wallonie d'après Ory et al, (2015). Les courbes brunes délimitent l'intervalle de confiance à 95% autour de l'indice.



proyer a chuté de 90% et la tendance n'est pas meilleure pour les autres espèces !

AGIR POUR LA PETITE FAUNE

Le projet Agriculture & Biodiversité a eu pour objectifs d'augmenter la capacité d'accueil de la plaine agricole pour la petite faune et de lutter contre son déclin, grâce à une sensibilisation

et un accompagnement continu des agriculteurs. Ce travail a conduit à renforcer significativement le maillage écologique des plaines agricoles grâce à l'installation de près de 232 aménagements dont de nombreuses bandes fleuries et bandes nourricières, et ce, avec l'implication de plus d'un tiers des agriculteurs du territoire.

LES RÉSULTATS DU PROJET

Le maillage recréé par les aménagements vient directement soutenir les espèces cibles du projet qui viennent s'y nourrir ou s'y abriter. Pendant le projet, les observations de busards ou d'alouettes ont été à la hausse mais c'est plus compliqué pour le bruant proyer, déjà fortement en difficulté au début du projet et toujours en déclin.

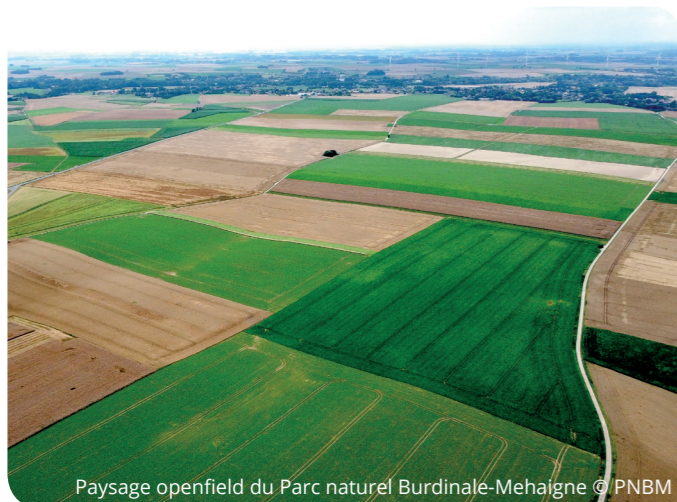
Le Parc naturel poursuit actuellement l'animation territoriale en vue de soutenir les oiseaux des plaines et inverser les tendances de déclin.

<https://parcsnaturelsdewallonie.be/parcs/burdinale-mehaigne/>

PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE

AGRICULTURE & BIODIVERSITÉ, UN DÉFI TERRITORIAL

Retour sur un projet qui a mobilisé les forces du territoire pour préserver la petite faune des plaines agricoles.



Paysage openfield du Parc naturel Burdinale-Mehaigne © PNBM

Ce projet LEADER (2017-2023) a été porté par le Groupe d'Action Locale et le Parc naturel, situés sur les Communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Il s'est déroulé dans un contexte agricole hesbignonnais avec des paysages d'openfield composés de grandes cultures (céréales, betteraves, légumes, etc.). Ces paysages typiques abritent une biodiversité particulière inféodée à la plaine agricole, il s'agit de la petite faune des plaines.

UNE FAUNE PARTICULIÈREMENT MENACÉE

La petite faune des plaines (bruant proyer – *Emberiza calandra*, vanneau huppé – *Vanellus vanellus*, busard cendré - *Circus pygargus*, etc.) est parmi la plus menacée et subit une pression énorme liée à l'intensification des pratiques culturales et l'urbanisation. En à peine 25 ans, la population wallonne de bruant



PARC NATUREL DE GAUME

LE JOURNAL DE CLASSE DU P'TIT GAUMAIS

LE JOURNAL DE CLASSE DU P'TIT GAUMAIS ... ? KEKSEKSA ??

Le Journal de classe du p'tit Gaumais, lancé en septembre 2012, se présente comme un outil pédagogique destiné à sensibiliser les écoliers gaumais à la richesse de leur patrimoine naturel, culturel et environnemental. Rédigé en étroite collaboration avec des enseignants du primaire et des personnes-ressources locales par le Parc naturel de Gaume, ce journal de classe au format A4 se double donc d'un carnet pédagogique.

Composé de 10 fiches de 4 pages chacune insérées dans le journalier de l'élève de primaire, ce livret d'éveil aborde des sujets concrets tels que les abeilles et les pollinisateurs sauvages, la flore et la faune locales, les haies, les vergers, l'importance de l'eau, l'agriculture et l'alimentation durable, mais également le patrimoine culturel gaumais (la langue, les coutumes, etc.) et bien d'autres thématiques encore. Ces notions générales sont illustrées d'exemples ancrés dans le territoire gaumais, incitant ainsi les écoliers à découvrir et à préserver les trésors naturels et patrimoniaux de leur région.

LA GAUME, CETTE RÉGION MERVEILLEUSE ET RICHE ...

Dévoile ses multiples facettes à travers le Journal de classe du p'tit Gaumais. Ce journal de classe pas comme les autres aspire à aider instituteurs et parents à partager la beauté, la richesse

et la diversité de l'environnement, à faire vivre aux enfants une expérience éducative ludique et documentaire, avec de nombreuses propositions d'exploitation pédagogique.

RENDRE NOTRE PLANÈTE PLUS DURABLE !

Au-delà des frontières de la classe, le Journal de classe du p'tit Gaumais s'engage résolument dans une quête visant à rendre notre planète plus durable. Que ce soit en explorant la provenance de nos aliments, en découvrant les producteurs locaux, en adoptant une approche « Zéro déchets », ou en informant sur le réchauffement climatique, les causes de l'érosion de la biodiversité, etc.

Aujourd'hui, le Journal de classe du p'tit Gaumais, ce sont 12 éditions différentes, diffusées en près de 22.000 exemplaires, soit plus de 1.800 élèves gaumais concernés par an depuis 12 ans.

Gageons que cet outil de sensibilisation portera ses fruits à long terme pour le plus grand

bien de la biodiversité en Gaume.

Envie d'en savoir plus ? N'hésitez pas à aller parcourir directement les fiches via le lien suivant :

<https://parc-naturel-gaume.be/le-petit-gaumais/>



PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

LA PIERRE SÈCHE, UNE TECHNIQUE AUSSI SIMPLE QUE NATURELLE...

Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville : 6 communes dans les vallées des deux Ourthes ; vallées échanquées, parfois profondes, territoire pentu, morcelé, rocailleux où dans certains endroits et depuis des temps immémoriaux, l'homme doit gagner quelques ares... Des lieux devenus riches car la nature s'y est invitée.



Deister - La Roche © Josette Fauconnier

Depuis 2012 déjà, les murs en pierre sèche ont été scrutés par le Parc naturel des deux Ourthes via différents projets. En ont découlés des chantiers de restauration, des inventaires, des formations qualifiantes ou des animations diverses pour sensibiliser le grand public et... le petit public des écoles !

La construction de pierre sèche consiste à assembler des pierres non gélives, généralement issues de l'environnement proche, sans liant ni mortier. Les pierres sont ajustées suivant quelques règles techniques si précises, qu'elles se tiennent les unes les autres et font poids pour assurer la stabilité de murs capables

de soutenir des talus ou de gérer les intempéries. L'ouvrage reste perméable et « souple » et ce type de construction s'inscrit tout naturellement dans nos paysages, mais également... dans le développement durable et dans l'écologie !

Les matériaux contemporains ont failli signer l'arrêt de mort de cet art ancestral. C'était sans compter sur les courageux murailleurs qui œuvrent pour transmettre leur savoir-faire.

Les naturalistes les suivent de près car année après année, flore et faune s'installent dans les interstices laissés libres entre les pierres. Ce biotope créé de la main de l'homme s'apparente au milieu rocheux naturel et les nombreux murets restaurés ou nouvellement créés forment une trame lithique, un réseau minéral de haute importance à l'heure où les micro-habitats en tout genre se réduisent comme peau de chagrin. Cet écosystème parfaitement fonctionnel, bien colonisé et préservé, essentiel aux « êtres vivants » de quelque nature qu'ils soient, regorge littéralement de vie !

Pour suivre nos actions : www.pndo.be



Parc naturel
DES DEUX OURTHES

PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

15 ANNÉES DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

Depuis plus de 15 ans, le Parc naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier mène des actions de restauration des cours d'eau. Passes à poissons, remplacement d'ouvrages, remise à ciel ouvert, reméandrage (voir CEN n°13), voire suppression totale de barrages. Impossible de présenter ici toutes les réalisations ; nous vous proposons donc un focus sur un projet qui nous semble être LA piste à privilégier en matière de continuité écologique...



Seuil avant © PNHSFA

DÉRASEMENT COMPLET D'UN BARRAGE

Sur la Sûre, le barrage de Bodange mesurait environ 1 m de haut. Outre l'effet « barrière » pour la faune, il avait aussi modifié la rivière en une zone très homogène et lenticule sur environ 200 m en amont. La rivière abritant plusieurs espèces protégées, dont la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et la mulette épaisse (*Unio crassus*), un aménagement constituait une priorité. La solution retenue visait la démolition totale du seuil.

BÉNÉFICES ÉCOLOGIQUES

Les travaux ont montré un impact positif rapide sur le cours d'eau. Le linéaire de cours d'eau ainsi libéré pour l'ensemble des

espèces atteint les 200 km. De plus, une dynamique morphogène a été réactivée dans l'ancienne retenue. Le tronçon s'est très vite diversifié une fois le seuil démonté. Différents habitats et faciès d'écoulement se sont recréés. Gravier et galets transitent désormais librement vers l'aval. Des individus de mulette épaisse ont été découverts dans les nouveaux habitats qui se sont reformés sur le site des travaux.

POUR CONCLURE

Les passes à poissons restent l'option à laquelle on pense spontanément lorsqu'il s'agit de restaurer la continuité écologique. Ce sont pourtant des dispositifs sélectifs, coûteux et complexes à dimensionner. À l'inverse, le dérasement d'un ouvrage est moins onéreux, plus simple et permet d'atteindre une restauration fonctionnelle globale du cours d'eau. Le transport solide et l'hydromorphologie sont ainsi également pris en compte. Le rapport coût-bénéfice est sans appel... Lorsque c'est possible, visons le dérasement !

Le projet est présenté sur la plateforme de **Dam Removal Europe**... Rendez-vous sur <https://bit.ly/3PDLKNC>

Pour suivre nos actions : www.parcnaturel.be



Parc naturel
HAUTE SÛRE
FORÊT D'ANLIER

PARC NATUREL HAUTES FAGNES-EIFEL

LIFE « VALLÉES ARDENNAISES » : RENFORCEMENT DES POPULATIONS DE MOULES D'EAU DOUCE

Depuis octobre 2020 et jusqu'en 2028, ce projet LIFE s'attelle à la restauration écologique des vallées forestières encaissées des bassins de l'Ambève, de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Our. Le projet vise d'une part les habitats forestiers, et d'autre part les habitats aquatiques d'eau courante. Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est principalement en charge de l'action de renforcement des populations relictuelles de moules d'eau douce par réintroduction de jeunes individus.



Moules perlières (*Margaritifera margaritifera*) © Rudy Cors

OBJECTIFS

Les deux espèces de moules visées par le projet sont la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et la mulette épaisse (*Unio crassus*), qui sont actuellement au bord de l'extinction en Wallonie.

Une analyse de risques a permis la présélection de 4 ruisseaux, qui ont ensuite été étudiés afin de n'en garder que 2 (résultats fin mars 2024). Au total, 2000 moules perlières âgées seront lâchées dans les affluents de l'Our, et 4000 mulettes épaisses âgées de 2 ans seront quant à elles lâchées dans 2 sites Natura 2000 de l'Our et du Laval.

CYCLE DE VIE ET MÉTHODOLOGIE ADAPTÉE

La moule perlière a un cycle de vie remarquablement complexe, comportant 4 stades : 1. larve glochidie, 2. stade parasitaire sur les branchies d'une truite fario juvénile, 3. stade juvénile après détachement du poisson-hôte, et 4. stade adulte, après 12 à 20 ans (pour une durée de vie de 100 ans) ! Sur 1 million de glochidies, 10 atteindront ce stade.

Après récolte sur le terrain, la station d'élevage de Kalborn a ainsi produit de jeunes moules perlières, placées dans des boîtes de biomonitoring fixées sur le fond des cours d'eau. Sur la totalité des 4 affluents, 56 boîtes contenant au total environ 1.800 jeunes moules ont été installées et nettoyées tous les mois. Sur base de la survie et de la croissance des jeunes moules, il est prévu d'en relâcher 500 en juillet 2024, ainsi que tous les étés jusqu'en 2027.

En juillet 2023, 1.000 mulettes épaisses ont déjà été déversées, et il est prévu d'en relâcher 1.000 chaque été jusqu'en 2026. Afin d'assurer un monitoring post-projet des moules déversées, 20% de celles-ci sont marquées individuellement.

Pour suivre nos actions : www.botrange.be



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

PARC NATUREL DES HAUTES-PAYS

LE PROJET SOUS-TERR'HAINE

Le projet SOUS-TERR'HAINE a vu le jour grâce aux subventions de la SPGE. Porté par le Contrat de Rivière Haine en collaboration avec le Parc naturel des Hauts-Pays, il a permis de renforcer les actions sur le territoire du Parc.



© PNHP

Ce projet avait pour objectif d'améliorer la qualité de la masse d'eau souterraine des craies de la Haine, et d'initier des démarches auprès de l'ensemble de la population (agriculteurs, communes, PME et particuliers).

Le Parc naturel s'étend sur 6 communes (Honnelles, Dour, Quiévrain, Colfontaine, Frameries et Quévy) et possède également un intérêt biologique remarquable, 11,5% de son territoire (soit 1.840 hectares) sont classés Natura 2000. Autre fait important : plus de 70% de la superficie totale du parc est consacrée aux activités agricoles (soit plus de 12.000 ha).

L'un des objectifs opérationnels fut donc d'informer et de former les agriculteurs vers un système d'exploitation plus respectueux de la ressource en eau.

Parmi les résultats à épinglez, nous comptabilisons pour ce projet 13.602 m de haies plantées, avec les nombreux bénéfices qui ne sont plus à démontrer. En effet, la mise en place de corridors ligneux offre de nombreux avantages pour l'agriculture. La plantation de haies permet de limiter l'érosion hydrique et éolienne des parcelles lors de périodes météorologiques extrêmes. Les haies offrent le gîte et le couvert à de nombreux auxiliaires de culture. Enfin, à moyen et long terme, les haies améliorent la teneur en matière organique ainsi que la structure du sol.

Le plus important dans cette démarche reste l'accompagnement, la sensibilisation et les conseils à apporter de façon personnalisée aux agriculteurs : un rôle clef porté, au-delà du projet, par le Parc naturel.

Pour suivre nos actions : www.pnhp.be



Parc naturel
DES HAUTES-PAYS

PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES

UN ARBRE POUR LA WALLONIE PICARDE

Le projet « Un Arbre pour la Wallonie picarde » impulsé par le Conseil de Développement est né d'une idée ambitieuse et mobilisatrice, celle de planter 1 arbre par habitant entre 2015 et 2025, soit 350.000 arbres, au travers d'une mobilisation des forces vives du territoire.



Verger © PNPC

Opérationnalisé par les Parcs naturels du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut et l'ASBL WAPI 2040 et soutenu par la Province de Hainaut et la Wallonie dans le cadre du programme Yes, We Plant, ce projet a permis, à l'heure d'écrire ces lignes, la plantation de plus de 321.000 arbres ! Si le Belge a une brique dans le ventre, le Wallon picard a, sans nul doute, un arbre !

Via un formulaire de réservation et l'envoi d'un plan de plantation validé par l'équipe, les différents publics cibles (commune, collectif, école, agriculteur, particulier, entreprise) peuvent obtenir

gratuitement des kits de haie et de petits fruits, des arbres fruitiers haute-tige et des grands arbres d'essences indigènes. Chaque kit de haie a un son usage précis : attirer des oiseaux ou des butineurs, fournir une clôture facile, aider dans la lutte biologique, et même nourrir le bétail lorsque les prairies ne produisent plus assez d'herbe en été !

Outre son impact sur les paysages, le climat ou encore le développement de la trame verte, ce projet a déjà clairement un impact positif sur l'amélioration de la biodiversité au travers de la plantation de plusieurs dizaines de kilomètres de haie, plusieurs centaines de nouveaux vergers haute-tige, plusieurs milliers de petits fruits. Oiseaux, pollinisateurs, mammifères, insectes... tous trouveront le gîte et le couvert. Mais, « Un Arbre pour la Wallonie picarde », ce n'est pas uniquement donner des plants, c'est également l'idée d'inscrire durablement la pratique des plantations comme un réflexe naturel, d'inscrire le territoire dans la transition, d'améliorer la résilience territoriale, de baliser les contours d'une autre agriculture et d'améliorer la souveraineté alimentaire.

Pour suivre nos actions : www.paysdescollines.be



PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

UNE ÉQUIPE DE GESTION AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Depuis 2016, deux projets (LEADER et Interreg) se sont succédé et ont permis de lancer et de maintenir une équipe d'ouvriers pour la gestion de milieux naturels et de circuits de randonnée.



© PNPE

Cette équipe compte aujourd'hui un coordinateur, trois techniciens encadrant des stagiaires en insertion professionnelle ou dans un cadre scolaire, des ouvriers Art 60 et des personnes confiées au PNPE pour exécuter des prestations d'intérêt général. Pour mener à bien ce projet, le PNPE a bénéficié de l'étroite collaboration du Centre d'Insertion Socioprofessionnelle - CISP AID Escale de Warchin qui a recruté deux des trois encadrants techniques et les CPAS des 7 communes qui mettent à disposition gracieusement des ouvriers sous contrat Art 60.

NATURE, PATRIMOINE ET PAYSAGE SONT DE FORMIDABLES TREMPLINS VERS L'INSERTION SOCIALE.

L'équipe de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut veut relever ce défi d'offrir la possibilité à un public en insertion ou bénéficiaire du revenu d'intégration sociale de reprendre pied

dans le circuit économique du travail tout en apportant leur contribution à la Communauté.

Cette équipe répond aussi à des besoins croissants en termes de gestion différenciée d'espaces verts, de zones humides et de friches à haute valeur biologique, mais aussi de sentiers oubliés et du petit patrimoine rural bâti (chapelles, vieux murs, fours à chaux...).

LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR RENFORCER LE DISPOSITIF ACTUEL...

En vue de pérenniser l'équipe de gestion en mobilisant structurellement des sources de financement, un projet de création d'une Entreprise d'Économie Sociale adossée au dispositif actuel a été lancé cette année dans le cadre de la nouvelle programmation Leader (2024-2027).

Cette entreprise devrait être capable de répondre à des marchés publics en prenant en charge des chantiers plus importants et d'être autonome financièrement, intégrant l'organisation et l'encadrement de chantiers participatifs et en favorisant le recrutement d'ouvrier au terme de leur parcours d'insertion ou de leur contrat Art. 60.

Pour suivre nos actions : www.plainesdescaut.be



PARC NATUREL DES SOURCES

LA FORÊT AU CŒUR DES PROJETS

La forêt couvre les ¾ du Parc naturel des Sources (PNS). De nombreuses formations telles que l'érablière de ravin, la chênaie-charmaie, l'aulnaie alluviale ou encore la boulaie paratourbeuse y sont présentes. Qu'ils s'étalent sur des pans entiers ou subsistent à l'état de relique, ces biotopes font l'objet d'un monitoring par le Parc naturel. Herpétofaune, entomofaune, avifaune, plantes et mammifères sont inventoriés pour apprécier l'état du milieu et juger et/ou préciser des actions à entreprendre pour conserver, restaurer voire recréer les paysages forestiers originels.



Formation chez un propriétaire de l'Association forestière des Sources © PNS

LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, DES ACTEURS INCONTOURNABLES

La détention par des privés de 60 % des terres boisées a conduit à un patchwork de gestions différentes. En 2019, le Parc naturel s'est associé à la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) dans le but de fournir une aide à la gestion des petites parcelles. Au vu de la demande émanant des propriétaires, la collabora-

tion a perduré et a abouti à la création de l'Association forestière des Sources. Pour les adhérents, cette structure propose des formations sylvicoles, des visites diagnostiques et des regroupements de travaux. Pour ces derniers, la CAPFP et le Parc naturel proposent un cahier des charges avec des clauses optimales pour préserver la faune et la flore et un suivi des interventions sylvicoles assurant des chantiers ayant un impact limité sur les sols.

DES RESTAURATIONS ÉCOLOGIQUES DE GRANDE AMPLIEUR

Associé au Domaine de Bérinzenne et aux deux Parcs naturels voisins, le PNS entreprend également la restauration des forêts de pente et de fond de vallées ardennaises. D'importants travaux de désenrésinement, de restauration de la continuité des cours d'eau et habitats rivulaires permettront à la forêt et ses habitats annexes de recouvrir, dans les décennies à venir, leurs plus beaux faciès sauvages et résilients.

Bien que le principal moteur de ces actions soit l'écologie, la ruralité et le paysage sont également des valeurs dont le parc tient compte dans ses projets forestiers.

Pour suivre nos actions : www.parcnatureldessources.be



PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTE

DES HÔTELS CINQ ÉTOILES POUR LES CHAUVES-SOURIS

Depuis la création du Parc naturel de la Vallée de l'Attert en 1994, le Parc accorde une attention particulière aux gîtes à chauves-souris.

Cette intention a été initiée grâce à l'opération « Combles et clochers » et promue par la Région wallonne au milieu des années 90. Elle a pour but de développer la capacité de ces espaces dans les bâtiments publics vis-à-vis de la faune sauvage. Ainsi le Parc a aménagé 13 églises sur la Commune d'Attert : pose de chiroptères au niveau des toits et installation de nichoirs à chauve-souris dans les combles. Grâce à ces actions, le Parc réalise le suivi de la présence des chauves-souris depuis 2007 dans l'ensemble des églises équipées de cette façon-là. Ce suivi permet de surveiller la bonne santé d'une colonie d'oreillard roux et d'une colonie d'oreillard gris.

En 2022, suite à la volonté d'Ores de remplacer ses anciennes tours électriques, le



Cabine électrique de Post après réaménagement © Martin Lepage

Parc naturel a proposé de les maintenir afin d'en faire des gîtes à chauves-souris. Cette suggestion a été approuvée. De ce fait, une entrée en chicane a été installée au niveau de la porte permettant le passage des chauves-souris, mais empêchant l'accès aux prédateurs. De plus, trois planchers ont été installés dans la tour. Ils permettent d'offrir différentes conditions de température en fonction de l'étage, cela afin que nos amies ailées dorment dans les meilleures conditions. Si bien que quelques mois après l'aménagement de la première tour, du guano y a été trouvé.

Pour suivre nos actions : www.pnva.be



PARC NATUREL VIROIN-HERMETON

LES CARRIÈRES ABANDONNÉES, HAUTS LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ !

Le Parc naturel Viroin-Hermeton (Couvin, Philippeville, Viroinval) est traversé, du nord au sud, par 4 grandes régions écologiques : le Condroz, la Fagne-Famenne, la Calestienne et l'Ardenne. Cette diversité de territoires écologiques résulte d'une grande variabilité géologique.



Carrière Michelet - Terrasse © PNVH

L'industrie extractive a connu un essor important au XIX et XXe siècles sur l'ensemble du territoire avec l'exploitation du schiste ardoisier, du grès, de la dolomie, du calcaire, du « marbre rouge »... Au total près de 100 sites d'extraction sont recensés et la plupart sont aujourd'hui abandonnés.

L'intérêt des carrières récemment abandonnées pour la biodiversité n'est plus à démontrer et les enjeux liés à la perte de la biodiversité à mesure que le milieu se referme sont bien connus. Le Parc naturel mène des projets de restauration d'anciennes carrières, en collaboration avec les communes, le DNF et d'autres partenaires locaux.

CARRIÈRE MARMONT

À proximité du Bois de Marmont (Réserve Forestière) et du cimetière de Romedenne, la carrière Marmont présente une mosaïque de milieux intéressants (pelouses calcicoles, lisières forestières, fourrés épineux et parois rocheuses).



Carrière Michelet - Front d'exploitation © PNVH

Le site, laissé à l'abandon, était soumis à un ré-enrichissement progressif. En collaboration avec Ardenne & Gaume, une gestion a été relancée en 2023. Un inventaire réalisé cet été (par Bernard Clesse) a permis de confirmer la présence 91 espèces dont l'homme-pendu (*Orchis anthropophora*) et le torilis des champs (*Torilis arvensis*), montrant le potentiel de cette pelouse quelques mois après sa réouverture.

CARRIÈRE MICHELET

Ancien site d'exploitation de grès, la carrière Michelet (9,17 ha) est aujourd'hui site Natura 2000 et SGIB. Cette carrière abandonnée présente un intérêt marqué pour la flore (facies de pelouse silicicole) et la faune (herpétofaune notamment).

Fortement recolonisée par la végétation, une réouverture hétérogène (1,2 ha) a été effectuée afin de conserver sa richesse en milieux. Les bois coupés ont été répartis en tas afin d'offrir des refuges pour la faune.

UN PROJET « CARRIÈRES ABANDONNÉES »

Vu la réussite de ces projets et le nombre important d'anciennes carrières sur le territoire, un projet plus conséquent voit le jour avec le soutien de la Région wallonne pendant 2 ans.

Le projet vise, sur une dizaine de sites pilotes, à protéger les habitats liés aux anciens sites d'extraction, et à agir pour de nombreuses espèces parfois rares, protégées et en danger. Il se veut aussi fédérateur, en mobilisant des acteurs locaux autour de ce patrimoine commun pour assurer sa pérennité. Ce projet ouvre une réflexion sur le devenir des sites d'extraction et leur intégration au sein du réseau écologique.

Pour suivre nos actions : www.parcsnaturelsdewallonie

LECTURES

LES PETITS MAMMIFÈRES TERRESTRES VOUS INTÉRESSENT ?

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères – 144 pages – 2024



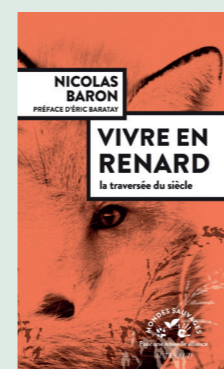
Découvrez le premier guide pratique pour les étudier. L'objectif principal est d'apporter des clés de compréhension sur ce qu'est ce groupe des Petits Mammifères et surtout comment mieux les étudier tout en respectant certaines règles, notamment éthiques.

La majorité du document est organisée sous forme de fiches. La structuration du Guide offre deux entrées de lecture : par technique d'étude ou par espèce. Les fiches n'ont pas vocation à être exhaustives mais à donner les éléments essentiels à connaître sur la technique et à proposer des références bibliographiques pour les personnes qui aimeraient aller plus loin.

Le document est évolutif et téléchargeable à cette adresse : <https://bit.ly/3PC7oS2>

VIVRE EN RENARD

Nicolas BARON – 208 pages – Actes Sud – 2023



Le renard roux est plus que jamais chez lui dans la France de ce début du XXI^e siècle. Il est, bien sûr, présent dans les campagnes où les ruraux prennent conscience de son utilité. Mais également dans les villes qu'il est en train de coloniser à une vitesse surprenante. Et même dans nos esprits et dans nos pratiques quotidiennes puisque nous pouvons régulièrement croiser le petit canidé sur nos écrans, dans nos livres ou encore sur divers objets.

Qu'elles semblent loin ces longues décennies du XX^e siècle au cours desquelles le goupil fut victime de massacres de grande ampleur en raison de ses prédateurs et surtout de son rôle dans l'épidémie de rage !

Avec ce livre qui croise les sciences humaines et sociales avec les sciences du vivant, c'est à l'étude de ce bouleversement du vécu des renards roux et de ce renversement d'image en cours depuis un siècle que l'historien Nicolas Baron nous convie.

<https://bit.ly/499B6EQ>

LES ARBRES QUI CACHENT LA FORÊT

Benjamin NOLLEVAUX – 296 pages – Weyrich – 2023

Ainsi, dans la solitude et le silence, la forêt appelle sans cesse à la réflexion. Elle est à ce moment-là l'auberge de nos pensées, le terrain fertile d'où germent nos idées. C'est seulement dans ses bras calmes que les choses nous apparaissent claires et que certaines vérités éclatent. Tous les modèles, toutes les réponses sont dans la nature. À nous de les déchiffrer et de les mettre en pratique. Conduite en grande partie de manière artificielle, la forêt ardennaise s'apprête à vivre un tournant de son histoire. Benjamin Nolleaux,



garde-forestier, vous emmène en balade durant une année entière sur les sentiers de la Semois, au gré de son travail et de ses réflexions. Tantôt avec philosophie, tantôt avec humour, il pose un regard à la fois technique et contemplatif sur une forêt en pleine évolution, que se partagent parfois avec difficulté certains de ses utilisateurs.

<https://bit.ly/4ati0ul>

LE MONDE DES FOURMIS - ÉCOLOGIE, ANATOMIE, COMPORTEMENT

Heather CAMPBELL - Benjamin BLANCHARD – 224 pages – Gerfaut Eds Du – 2023



Omniprésentes et familières, les fourmis représentent à peu près un tiers de la biomasse des insectes du monde, et occupent pratiquement toutes les régions du globe, des canopées tropicales aux trottoirs urbains. Mais leur importance ne se mesure pas seulement à l'aune de leur nombre : les fourmis sont des espèces

fondamentales dans maints types d'habitats, et de leurs interactions avec les plantes, champignons et autres animaux dépend la survie de nombreux écosystèmes aussi fragiles que complexes.

Cet ouvrage magnifiquement illustré explore l'extraordinaire diversité des fourmis et lève le voile sur les systèmes sociaux élaborés qui régissent les comportements collectifs et compétitifs au sein de leurs colonies.

<https://bit.ly/3RsvgIX>

S'ENFORESTER

Andrea Olga MANTOVANI et Baptiste MORIZOT – 124 pages – Biotope Éditions – 2023



S'enforester est né de la rencontre d'une photographe, d'un philosophe et d'une forêt. Nourris par la forêt de Białowieża, Andrea Olga Mantovani et Baptiste Morizot ont uni leurs regards pour tisser le mythe de la forêt des origines.

S'enforester nous dévoile le lien caché de cette forêt avec chaque arbre de nos squares, chaque chêne sur le bord de nos routes, chaque massif forestier exploité. Sans ce mythe, nous ne pouvons pas être à la hauteur des questions politiques que la forêt exige de nous : comment accompagner la forêt qui nous entoure, comment en vivre, comment la défendre ?

Voici donc l'invitation de ce livre : opérer un détour par le pouvoir mythologique de la dernière forêt primaire d'Europe, relique du passé, pour revenir armé vers la question du futur de nos forêts en Europe, et en France en particulier. C'est un exercice de mythologie réelle à portée politique pour demain.

<https://www.editionsdunerivealautre.com/produit/senforester/>

APPEL AUX DONS

FURFOOZ (CHALEUX) PROTÉGEONS UN PATRIMOINE PAYSAGER REMARQUABLE



Les Aiguilles de Chaleux vues depuis l'extension de la réserve © Johanna Martens

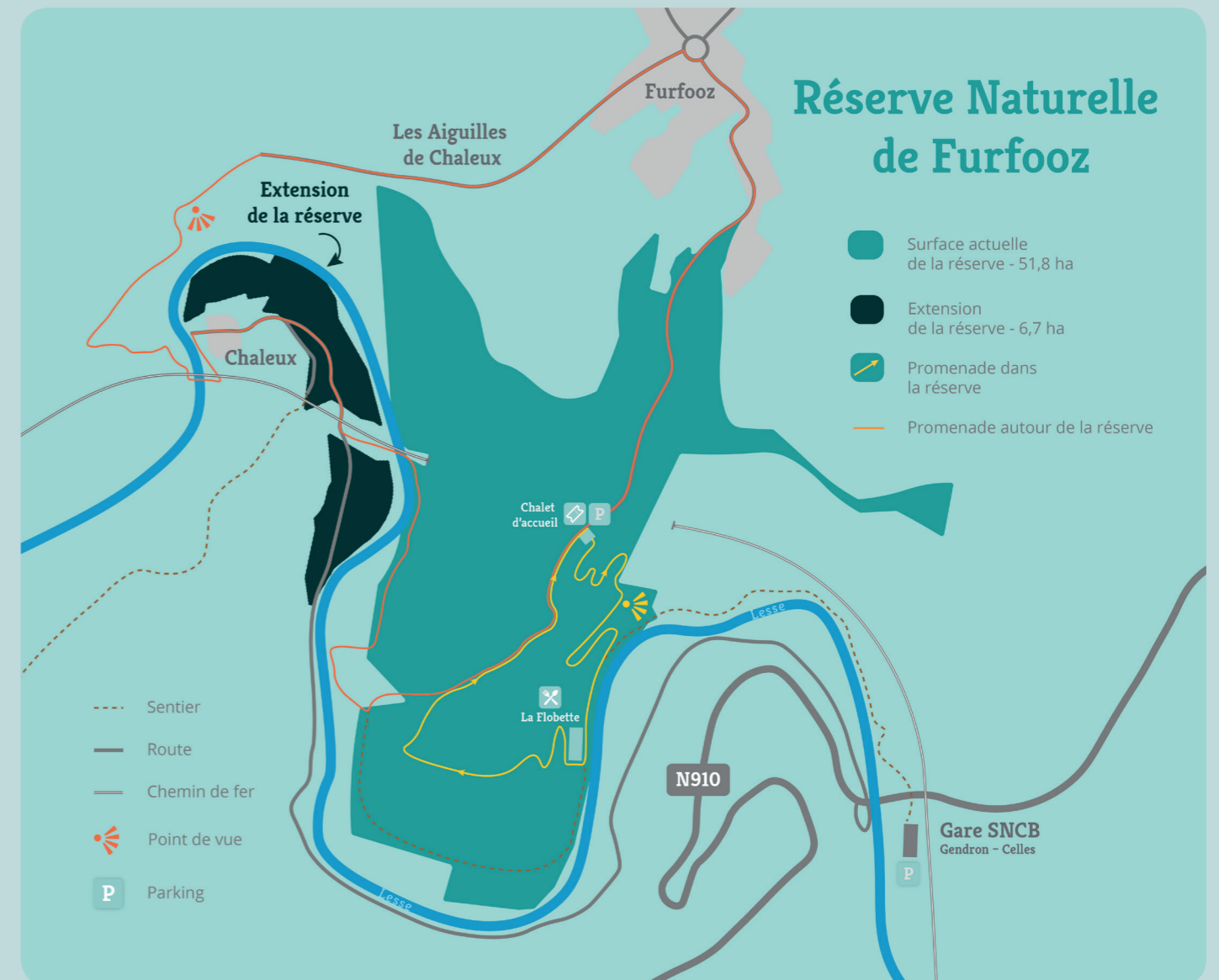
En soutenant l'acquisition de 6,7 hectares de terrains à Chaleux (commune de Houyet) vous participez directement à la protection du patrimoine naturel et paysager de la Wallonie. Ces espaces naturels permettront d'agrandir la célèbre Réserve naturelle de Furfooz, en incluant les surfaces situées sur la rive gauche de la Lesse. L'importance de cette acquisition réside dans la nécessité de préserver ces espaces d'une éventuelle exploitation touristique irrespectueuse de la nature. Vous contribuez ainsi à préserver un paysage magnifique, offrant une vue époustouflante depuis les sommets des Aiguilles de Chaleux.

Ces nouvelles parcelles sont largement occupées par des prairies de fauche, actuellement assez dégradées par une gestion intensive et caractérisées par une fertilité naturelle élevée (apports par les crues de la Lesse). On note encore malgré tout, la présence d'espèces intéressantes comme le crépis des prés (*Crepis biennis*) ou encore la stellaire graminée (*Stellaria graminea*), qui laissent entrevoir un bon potentiel de restauration.

Le milieu, en station alluviale, présente une mosaïque de faciès tantôt plus secs, tantôt plus humides, notamment en raison de perturbations historiques. Le petit bijou de ces nouvelles acquisitions, outre le fait que l'association obtient la maîtrise foncière dans l'une de ces réserves les plus emblématiques, est la présence d'une ancienne noue de la Lesse : une noue est un bras naturel ou artificiel d'une rivière demeurant largement en communication avec elle par l'aval. Ce milieu, peu commun, et offre à une multitude d'espèces un milieu propice à leur cycle de vie.

Trois bonnes raisons pour participer :

- 1. Préserver les valeurs paysagères**
Votre contribution aide à maintenir la protection des paysages remarquables, offrant une vue époustouflante depuis les sommets des Aiguilles de Chaleux.
- 2. Protéger les milieux humides et ses habitants**
Contribuez à la protection des milieux humides, cruciaux pour la survie des nombreuses espèces face aux changements climatiques.
- 3. Promouvoir un tourisme responsable**
Votre soutien encourage un tourisme responsable, sensibilisant à la préservation de notre environnement.



COMMENT POUVEZ-VOUS AIDER ?

Faites un don dès aujourd'hui pour soutenir l'extension de la réserve. Chaque euro compte et nous rapproche un peu plus de la préservation durable de ces espaces naturels exceptionnels.

Veillez scanner le code QR afin de faire un don.

Pour effectuer un versement en faveur de la nature sur le compte bancaire BE35 0000 1695 9337, veuillez indiquer en communication « DON FURFOOZ ».



Contact : reserves@ardenne-et-gaume.be

Aujourd'hui, le gouvernement wallon cofinance nos achats à hauteur de 80 %. Cependant, les 20 % restants constituent une part des signataires de notre budget annuel. C'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien.

Vos dons restent déductibles à partir de 40 €. Une attestation fiscale vous sera délivrée à la fin du premier trimestre de l'année suivante votre versement.

Nous vous remercions pour votre soutien !



XAVIER ROLLIN
DIRECTEUR - DIRECTION DE LA NATURE ET DES ESPACES VERTS (DNF) -
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

QUELLE ÉVALUATION ET QUELLE ÉVOLUTION POUR LES PARCS NATURELS EN WALLONIE ?

Les Parcs naturels sont une réalité en Wallonie depuis 1985. Le concept a-t-il fondamentalement évolué sur le fond depuis lors ? Si oui, comment pourrait-on résumer cette évolution depuis près de 40 ans ?

Xavier Rollin : Le projet de Parc naturel a cheminé parallèlement à celui du cadre législatif, mais aussi en réponse aux changements sociaux, économiques et environnementaux. Le décret fondateur de 1985 offre une définition du Parc naturel, toujours en vigueur aujourd'hui, qui lui confère un large spectre d'actions dans les domaines de la conservation de la nature, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement rural et économique. Sa révision en 2008 remplace ces 4 rubriques par 7 missions qui élargissent encore les possibilités d'agir, avec l'ajout de compétences en matière de paysage. La nécessité d'une gestion durable est renforcée. Les Parcs deviennent aussi des territoires d'expérimentation, d'innovation et de collaboration, y compris transfrontalière et internationale. Financés par des subventions structurelles et facultatives, les Parcs sont aujourd'hui engagés dans de multiples projets qui en font des acteurs importants en matière de développement rural, de tourisme intégré et de protection de la nature.

Jérôme Chaplier : Au-delà de ces évolutions, je parlerais d'une validation voire d'un renforcement de plusieurs aspirations présentes au départ. J'en citerais deux. Les Parcs naturels sont des territoires ruraux de grand intérêt patrimonial. Chacun, dans ses spécificités, valorise et préserve bien sûr sa nature, son paysage. Mais chacun y perpétue aussi un patrimoine, une identité. Une singularité de l'outil Parc naturel réside notamment dans ce pari que patrimoine et identité sont des points d'appui pour répondre aux enjeux du développement local et de la protection de la nature. En découle une deuxième originalité : leur approche ascendante, prenant naissance dans les aspirations des habitants. Tout en s'inscrivant dans un cadre réglementaire, chaque Parc naturel se constitue sur la base d'acteurs, dont les communes, qui décident de se rassembler, de faire converger leurs objectifs vers un même projet partagé. Ainsi, ils s'approprient leur territoire, mettent en commun leurs connaissances et leurs leviers d'action. De cela naissent des innovations solides, ancrées. Le Parc naturel est en quelque sorte l'animateur de cette dynamique territoriale.

En quoi un Parc naturel est-il « naturel » ?

JC : Un Parc naturel est un territoire où l'interaction entre l'Homme et la Nature a produit des zones avec une valeur écologique, biologique, culturelle et paysagère de haut intérêt. Il s'agit dès lors de gérer durablement ce territoire en prenant le pari que l'homme peut continuer à y interagir avec la nature. Il ne s'agit pas de la mettre sous cloche, mais construire dans tous les axes de travail des Parcs naturels de meilleures approches intégratives, entre conservation de la nature et développement rural. C'est un pari sur l'humain, clairement. Mais un pari avec l'humain, surtout !

XR : Le « haut intérêt biologique et géographique » qui définit le Parc naturel se réfère à des territoires qui ont été façonnés par l'Homme au travers de ses multiples activités agropastorales et artisanales du passé et qui continuent d'être soumis à son action aujourd'hui. Tous les territoires ruraux sont-ils pour autant éligibles au statut de Parc naturel ? Au regard du décret oui, puisqu'il n'énonce aucun critère permettant d'évaluer le « haut intérêt » des territoires retenus. Le décret ne dit pas davantage si les Parcs doivent être représentatifs des territoires paysagers ou des régions naturelles ou géomorphologiques de Wallonie. Toujours est-il que la nature et sa protection doivent rester au centre de leurs activités, pas seulement de leurs préoccupations, car leur défi ultime est de démontrer que la communauté humaine est capable de vivre durablement sans anéantir la nature et épuiser ses ressources.

Pourquoi imposer une taille minimale de 10.000 ha et la présence d'au moins deux communes alors que les zones naturelles et les paysages intéressants ont d'autres frontières que les limites administratives ? Est-ce que les limites ne devraient pas respecter par exemple des territoires paysagers, ou des zones biogéographiques ? A contrario, est-ce qu'une taille inférieure à 10.000 ha ne permet pas une gestion du territoire plus efficace ?

XR : Deux communes et 10.000 ha d'un seul tenant sont les deux limites, basses, pour créer un nouveau Parc naturel. Au-delà, tout est légalement permis. Plus que la taille, c'est le rôle d'acteur transcommunal qui importe, comme l'a expressément voulu le législateur en 2008. Idéalement, les limites des Parcs devraient s'accorder avec les bassins de vie et les réalités économiques, sociales, naturelles et paysagères, mais toutes ces dimensions ne définissent pas toujours un même territoire. Dès lors que les missions des Parcs concernent toutes les dimensions de la ruralité, les limites communales apparaissent comme légitimes en ce qu'elles englobent la totalité de la population. Cela a aussi de réels avantages en termes de gestion administrative et pratique ; d'ailleurs, plusieurs Parcs qui couvrent des parties de communes envisagent de les intégrer totalement.

JC : Je rejoins complètement Mr Rollin. Un Parc naturel est aussi et surtout un projet de territoire rural, et même si la mission fondamentale est la préservation de la nature, son intégration dans les autres missions justifie pleinement une approche (trans) communale. En outre, déployer les actions dans des zones d'une taille critique permet de mieux répondre aux enjeux de biodiversité et de paysage.

Est-ce que les Parcs naturels travaillent avec le DNF et les associations de conservation de la nature pour assurer une protection effective du milieu ? Quel est leur rôle ?

JC : Les Parcs naturels et tous ces acteurs font plus que juste collaborer sur le terrain au quotidien. Nombre d'acteurs sont impliqués dans les organes de gestion et en co-définissent donc les

orientations. Le DNF et les associations sont pleinement parties prenantes du projet territorial porté par le Parc naturel : nous sommes engagés ensemble dans des projets LIFE, des PWDR, la création des nouveaux parcs nationaux, la restauration de sites Natura2000... Les partenaires apprécient ce « savoir-faire » complémentaire des Parcs naturels, comme la connaissance fine et transversale des enjeux locaux, l'expertise des chargés de mission, et la démarche d'animation territoriale qui facilite la mise en projet des différentes parties prenantes.

XR : La Direction de la Nature et des Espaces Verts, qui exerce la tutelle sur les Parcs naturels, souhaite qu'ils soient demain davantage encore des acteurs de la mise en œuvre des politiques régionales tout en s'inscrivant dans un réseau d'organismes ayant chacun leurs prérogatives et compétences. La collaboration avec le DNF (au niveau de ses services centraux et de ses services extérieurs) et avec les associations de protection de la nature est essentielle et encouragée. Elle doit se traduire avant tout par de la complémentarité.

Dispose-t-on d'indicateurs permettant d'identifier l'effet « Parc naturel » sur les paysages et leur résilience, la biodiversité... ?

XR : Les Parcs agissent à tous les niveaux : l'information et la sensibilisation, la restauration et la gestion d'un site, la mise à disposition des communes de leur expertise, la formation, les inventaires, la remise d'avis... Leur travail est une contribution qui s'ajoute à celle de bien d'autres acteurs publics et privés et doit être appréhendé à l'échelle de tout un territoire. En plus des indicateurs quantitatifs, la Région souhaite développer des indicateurs d'impact.

JC : Chaque Parc naturel se fixe des objectifs ambitieux répondant aux enjeux propres à son territoire. Chacun partage régulièrement des chiffres sur l'impact obtenu en matière de nature et de biodiversité : mares creusées, nichoirs installés, haies plantées, cours d'eau aménagés pour le passage des poissons, écojardins labellisés, abris à chiroptères aménagés... Mais au-delà des chiffres qu'on peut aligner, l'effet du travail des Parcs naturels peut s'illustrer par l'exemple suivant : parmi les 7 territoires s'étant portés candidats pour devenir un parc national, les 4 projets les mieux classés par la Wallonie étaient ceux (co)pilotés par des Parcs naturels.

Bientôt pratiquement tout le sud de la Wallonie sera « Parc naturel ». Est-ce que cela ne dénature pas un peu le concept de base ?

XR : Avec 35,4% du territoire wallon inclus dans un Parc naturel, le risque est réel de banaliser le statut, et donc de le dévaloriser. Cela étant, on ne peut évidemment que se réjouir du souhait des autorités communales et forces vives locales de porter un projet de Parc naturel. Cela traduit en effet l'attention accrue des acteurs du territoire vis-à-vis des enjeux de protection de la nature, leur volonté de renforcer l'identité locale et leur engagement en faveur d'un développement plus soutenable.

JÉRÔME CHAPLIER
DIRECTEUR – FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE



Mais ce succès n'est-il pas aussi l'indice d'un niveau d'exigences ou d'ambitions assigné aux Parcs naturels par l'autorité régionale qui serait insuffisant, car rattrapé par la norme ? Les conditions pour ériger un territoire en Parc naturel ne devraient-elles pas être plus précises ? La gestion du territoire qu'expérimentent les Parcs doit nécessairement demeurer avant-gardiste. En offrant une approche très complète et inclusive des multiples composantes de la ruralité, la garantie d'un portage sur le long terme par les pouvoirs publics régionaux et un label fort et reconnu, le statut de Parc naturel est forcément très attractif. Il existe toute une série de possibilités d'aborder la question et il est temps de le faire.

JC : C'est une évolution qui n'est pas spécifique à la Wallonie. On constate dans toute l'Europe que l'outil a le vent en poupe. L'Allemagne compte plus de 100 Parcs naturels. Au cours des deux dernières décennies, la France a reconnu plus d'une vingtaine de nouveaux Parcs Naturels Régionaux (et en reconnaîtra bientôt 10 de plus). Sur la même période, la Wallonie en a reconnu 4, avec peut-être un supplémentaire à moyen terme. La fédération Europarc parle de « force dormante » en matière de préservation de la nature en Europe. C'est le meilleur outil transversal, transcommunal, porté par la population pour répondre de façon intégrée aux enjeux économiques, environnementaux et de cohésion sociale... et partout ça marche !

Certains territoires cumulent les structures de médiation territoriales comme les Parcs naturels, les GAL, les contrats de rivières, les projets de massifs forestiers, les maisons du tourisme ou encore récemment les Parcs nationaux. Comment assurer la cohérence de l'action de terrain ? Est-ce que cette évolution ne révèle pas la difficulté de réaliser l'objectif de départ, soit la protection effective des milieux pour mettre en œuvre des actions qui font plus l'unanimité ?

JC : Dans la plupart des Parcs naturels, ces structures font plus que cohabiter. La tendance est clairement à l'intégration afin d'optimiser les moyens, décloisonner les enjeux et déployer l'impact. Le carcan institutionnel tend à contraindre le territoire à fonctionner de façon cloisonnée, mais cela va à contre-courant de ce qui se passe sur le terrain. GAL et Parc naturel ne forment parfois qu'une seule ASBL. On a vu récemment une maison du tourisme demander à être fusionnée au Parc naturel pour n'avoir plus qu'une seule structure.

XR : L'Administration mène actuellement un travail au niveau des orientations futures des Parcs naturels en termes de tutelle, de gouvernance et de cadre légal afin qu'ils soient plus en phase avec leur fonctionnement actuel et permettent aux structures en place, comme les futures, de fonctionner et de se développer de façon optimale et contrôlée sur le territoire wallon. Cela inclut le positionnement et l'articulation entre-elles de plusieurs de ces structures. C'est aussi leur diversité et leur complémentarité qui garantissent la robustesse du modèle. ■



La toute nouvelle réserve de Barbion se trouve au creux du village de Thynes, dans la commune de Dinant, à peu de distance de la réserve naturelle récemment agréée des Coteaux de la Leffe, située plus en aval dans la même vallée.

LA RÉSERVE NATURELLE DE BARBION

Localisée en fond de vallée et traversée par un cours d'eau, il était facile d'y déceler un potentiel biologique intéressant. C'est ainsi qu'en juin 2022, l'occasion d'acquérir cet espace naturel s'est présentée. La création de cette réserve intervient dans le cadre du projet PNRR 97 « Renforcer le réseau d'aires protégées », dont elle constitue l'une des toutes premières réalisations pour notre association.

En joignant la réserve par le nord, on découvre une très belle source où l'eau jaillit littéralement du sol dans un très ancien lavoir en pierre, attesté avec certitude depuis le XVIII^e siècle,

mais dont l'origine exacte est inconnue. Cette source donne naissance au ruisseau de Barbion, qui traverse la réserve immédiatement dès sa sortie du lavoir. Le lent débit de ce large tronçon du cours d'eau en fait une zone particulièrement propice à la reproduction de la salamandre (*Salamandra salamandra*) qui y est particulièrement abondante. Durant l'été, il est quasi intégralement recouvert par le cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*). Les berges sont dominées par un large cortège de grandes espèces herbacées parmi lesquelles on trouve la reine de prés (*Filipendula ulmaria*), la valériane (*Valeriana officinalis*) ou encore le rubanier rameux (*Sparganium erectum*). Localement, sur des

plages plus dégagées se retrouve la moins courante renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*).

Si le cours d'eau constitue la véritable colonne vertébrale de la réserve, sa surface reste majoritairement composée de prairies. Tantôt plus humides, tantôt plus mésophiles, ces prairies présentent une caractéristique rare dans le Condroz : elles n'ont jamais été amendées ! Acquisées avant 1960 par un propriétaire privé, non-agriculteur, elles étaient destinées depuis lors au pâturage par des chevaux. Si ce pâturage trop intensif n'a jamais réellement permis à la flore spécifique de s'épanouir pleinement, il n'a en revanche pas déprécié le caractère maigre de ces terrains, favorisant le maintien d'un nombre élevé d'espèces. Ainsi, malgré l'absence à ce jour d'espèces réellement rares au niveau wallon, ce sont plus d'une centaine de taxons qui ont déjà été recensés depuis 2022, sur une surface inférieure à deux hectares. Bien que diversifiée, la végétation de ces prairies est encore largement dominée par les poacées, les dicotylées étant présentes de manière plutôt disséminée. Dans les parties plus humides, on recense déjà quelques taxons localement intéressants, comme la laïche distique (*Carex disticha*), le lychnis fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*), le populage des marais (*Caltha pa-*

lustris)... Les prairies plus mésophiles laissent déjà entrevoir un bel éventail d'espèces des prairies maigres, parmi lesquelles on peut relever la présence du salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), de la bugrane (*Ononis spinosa*) ou encore de l'odontite tardif (*Odontites vernus* subsp. *serotinus*).

De son côté, la faune a encore fait l'objet de trop peu de prospections que pour en avoir une vision d'ensemble. Une belle découverte inattendue fut sans doute celle de plusieurs individus mâles et femelles de demi-argus (*Cyaniris semiargus*), un papillon assez rare lié aux trèfles qui a sans doute colonisé le site récemment, à la faveur de l'abandon temporaire des prairies. Nul doute que des investigations plus poussées ainsi que la restauration progressive des milieux nous réservent leur lot de belles surprises à l'avenir !

La gestion mise en place par Ardenne & Gaume portera en priorité sur la restauration de milieux prairiaux fleuris et diversifiés. Initiée en 2023, elle a fait la part belle au pâturage à l'aide des quelques béliers du troupeau géré par notre équipe de terrain, parqués au sein d'enclos mobiles. Contrairement aux brebis et aux chèvres, ces béliers sont rarement employés pour le pâtu-





rage des pelouses calcaires dinantaises et étaient donc disponibles pour la nouvelle réserve de Barbion. Une fauche partielle est venue compléter l'action des animaux sur certains secteurs de prairie, ainsi que sur une zone de végétation plus haute où l'association envisage la restauration d'une mégaphorbiaie. Le produit de ces fauches est mis en tas en lisière de la réserve, dans l'espoir que cette matière en décomposition favorise la ponte de la couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), dont la présence est encore régulièrement attestée autour du village de Thynes. Une attention sera aussi toujours portée au maintien de zones refuges en rotation interannuelle, de manière à maintenir une structure de végétation diversifiée permettant aussi le développement d'espèces de la faune plus sensibles. Ce mode de gestion devrait perdurer sur la même base dès 2024, assorti d'un suivi plus poussé visant à préciser davantage les modalités de pâturage, dans l'optique du recrutement futur d'un éleveur ovin qui puisse prendre le relais de nos béliers à l'aide d'un troupeau plus fourni. Il est également probable que l'installation de

clôtures fixes sur le pourtour de la réserve constitue une étape indispensable à un tel recrutement, afin de sécuriser la présence des animaux vis-à-vis de la circulation sur la route voisine ou encore d'éventuels dégâts sur des propriétés proches.

Pour conclure, la réserve de Barbion ne constitue certes pas (encore) un hotspot au niveau wallon, comme Ardenne & Gaume en compte déjà une belle série parmi ses réserves naturelles. En revanche, elle offre de très belles perspectives pour la conservation de la biodiversité liée aux milieux prairiaux, qui est sous forte tension à l'échelle de la région naturelle concernée. Gageons que d'ici quelques années nous dresserons dans cette même revue un portrait bien plus coloré de cette petite réserve, qui aura entretemps bien profité de l'expertise de notre association en matière de gestion des milieux naturels. Entretemps, nous attendons l'officialisation de sa mise sous statut de réserve naturelle agréée, qui pourrait intervenir dès la fin de cette année 2024. ■

L'histoire des parcs nationaux (PN) en France remonte au début du 20^e siècle, marquée par l'émergence d'une prise de conscience croissante de l'importance de la préservation de la nature et de la nécessité de protéger les paysages naturels exceptionnels.

Au début du 20^e siècle, des mouvements de conservation émergent en France, notamment sous l'impulsion de figures telles que le géographe Élisée Reclus et le botaniste Raoul Blanchard. Ces mouvements prônent la protection des espaces naturels remarquables et la création de réserves naturelles. La loi française sur les parcs nationaux est adoptée en 1960. Cette loi établit le cadre juridique et institutionnel pour la création et la

gestion des parcs nationaux en France. Elle définit les objectifs de conservation, de recherche, d'éducation et de tourisme durable des parcs nationaux. Le Parc national de la Vanoise, situé dans les Alpes françaises, est le premier parc national créé en France en 1963. Il est établi dans le but de protéger la faune, la flore et les paysages alpins, et de promouvoir le tourisme durable.

LES PARCS NATIONAUX ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE



Parc national de Port-Cros © Loic Lasek

Après la création du Parc national de la Vanoise, d'autres parcs nationaux sont établis en France pour protéger des zones naturelles remarquables. Au fil des décennies, le réseau des parcs nationaux français s'agrandit pour inclure des régions telles que les Pyrénées, les Cévennes, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane pour atteindre 11 parcs nationaux couvrant plus de 5 millions d'ha (soit 8% du territoire national) et attirant plus de 10 millions de visiteurs.

Au fil du temps, la gestion des parcs nationaux évolue pour répondre aux défis de conservation, de développement durable et de participation des populations locales. La législation encadrant les parcs nationaux est également mise à jour pour refléter les changements sociaux, économiques et environnementaux.

En France, les critères pour la création d'un parc national sont définis par la loi relative aux parcs nationaux. Il n'y a pas critère de surface minimale - le PN de Port-Cros = 690 ha - mais une surface suffisante est nécessaire pour assurer la viabilité écologique du parc et la préservation de ses écosystèmes. Un parc national doit inclure une diversité d'écosystèmes représentatifs de la région ou du paysage naturel qu'il vise à protéger. Cela peut inclure des montagnes, des forêts, des zones humides, des littoraux, des rivières, des lacs, des prairies, des déserts, etc. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de maintenir les processus écologiques essentiels. Idéalement, un parc national devrait être intégré à un réseau plus large d'aires protégées, telles que des réserves naturelles, des zones Natura 2000, des parcs naturels régionaux, etc. Cette connectivité permet d'assu-

rer la circulation des espèces et la conservation des corridors écologiques.

Les parcs nationaux sont généralement établis par décision gouvernementale dans des régions où les activités humaines sont limitées ou contrôlées afin de préserver l'intégrité des écosystèmes naturels. Cependant, certaines activités traditionnelles comme la chasse ou la pêche peuvent être autorisées sous réserve qu'elles ne compromettent pas les objectifs de conservation du parc. Chaque parc national a ses propres caractéristiques, ses règles de gestion et ses programmes de conservation, adaptés aux particularités de son environnement naturel.

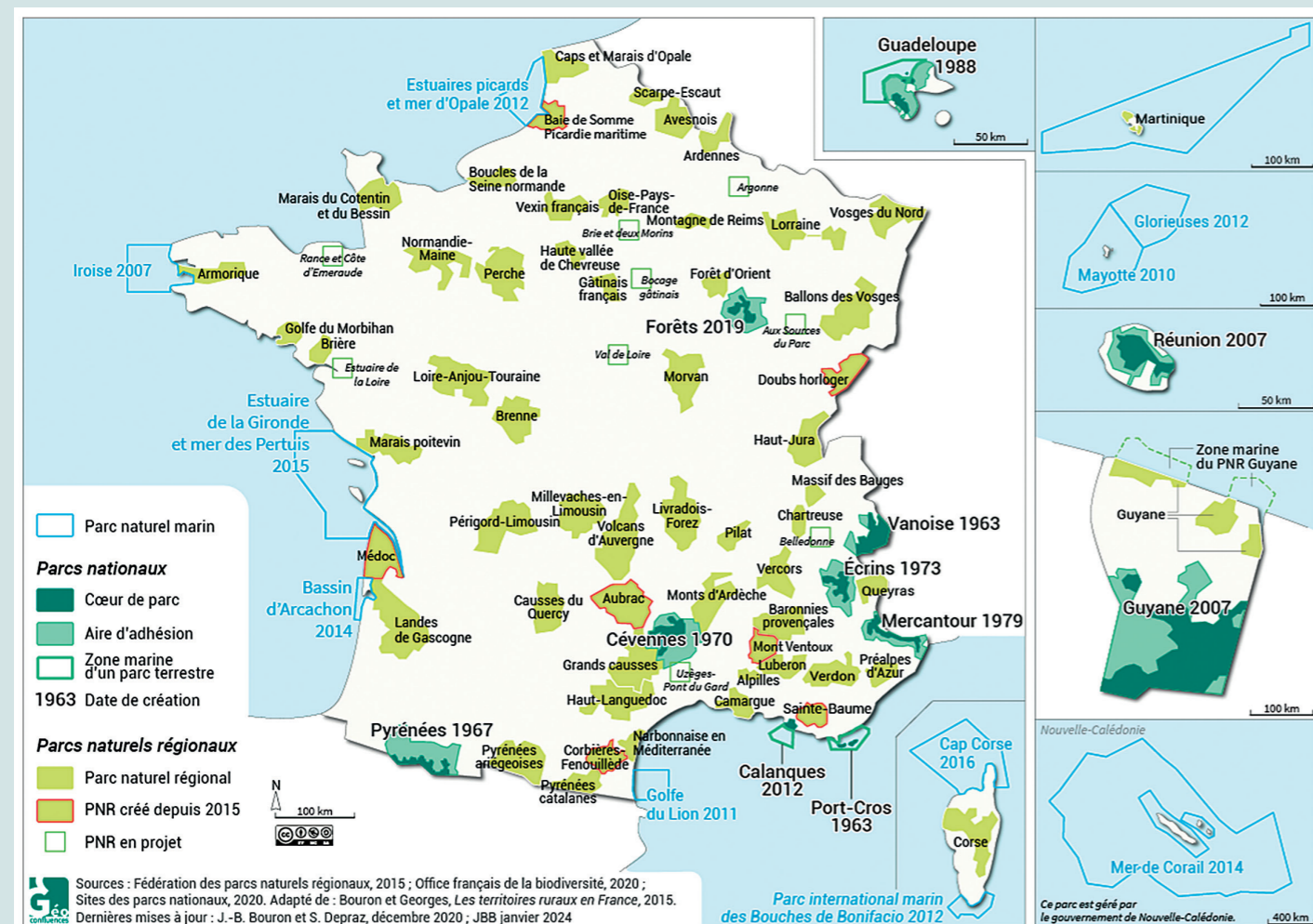
Les parcs nationaux sont gérés par des organismes nationaux, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire. Leur gestion est souvent centralisée et les décisions sont prises au niveau national. Ils sont dotés de chartes de territoire qui sont élaborées en lien avec les acteurs locaux et auxquels les communes ont le libre choix d'adhérer.

Ces espaces naturels protégés comprennent deux zones aux statuts réglementaires différents :

- le cœur : hautement réglementé pour la protection de la nature, de la culture et des paysages ;
- l'aire d'adhésion : Un espace de projets pour le développement durable où les communes et les habitants du territoire s'engagent.



Parc naturel régional du Queyras © Bruno Jargot



Les parcs nationaux français offrent généralement aux visiteurs la possibilité de découvrir une nature préservée à travers des sentiers de randonnée (plus de 10.000 km !), des activités éducatives et des centres d'accueil. Toutefois, l'accès à certaines zones peut être réglementé pour limiter l'impact sur l'environnement.

Les **parcs naturels régionaux** (PNR) sont des territoires protégés et habités, majoritairement situés dans des zones fragiles à haute valeur environnementale. Il ne s'agit pas de zones de très forte protection, mais bien de territoires habités où « les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte » des parcs qui concourent « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public ». Les PNR ont donc des objectifs plus variés, combinant protection de l'environnement, développement économique et social, ainsi que valorisation du patrimoine culturel. Ils cherchent à concilier les activités humaines avec la préservation des ressources naturelles et des paysages.

Il y a, en 2024, en France, 58 PNR couvrant plus de 90 millions d'ha (13% du territoire national, 17% du territoire métropolitain). Parmi les derniers parcs officialisés, on relève, entre 2015 et 2019 ceux de l'Aubrac, du Médoc et de la Sainte-Baume, en 2020, ceux

du Mont Ventoux et de la Baie de Somme - Picardie, et en 2021 ceux des Corbières-Fenouillèdes et du Doubs horloger.

Les PNR peuvent être créés à l'initiative des communes, des départements ou des régions. Les parcs naturels régionaux sont gérés de manière décentralisée, avec une gouvernance participative impliquant les collectivités territoriales, les acteurs locaux et la société civile. Leur gestion est plus collaborative et les décisions sont prises au niveau régional, en concertation avec les parties prenantes. Chaque parc naturel régional est régi par une charte, un document stratégique élaboré en concertation avec les acteurs locaux, les habitants, les institutions et les associations concernées. Cette charte définit les orientations de gestion, les objectifs de développement durable, ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la valorisation du territoire. Leur agrément est valable dix ans, renouvelable, mais aussi révocable en cas de non-respect de la charte.

Pour en savoir plus :

Le portail des Parcs nationaux de France : <https://www.parcsnationaux.fr/fr>

Le portail des Parcs naturels de France : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/>

LES PAPILLONS DE NUIT GAGNENT À ÊTRE (RE)CONNUS POUR LEUR TALENT DE POLLINISATEURS !



Gamma (*Autographa gamma*) © Pompiainen

Auteurs :

¹ Laboratoire d'Ecologie végétale et Biogéochimie, Université Libre de Bruxelles, avenue F.D. Roosevelt 50, CP 244, 1050 Bruxelles

² Université de Neuchâtel, Rue Émile-Argand 11, 2000 Neuchâtel, Suisse, camille.cornet@unine.ch

³ Chemin de Macon 11, 6460 Baillièvre

⁴ Jardin botanique de Meise, Nieuwelaan 38, 1860 Meise, fabienne.vanrossum@botanicgardenmeise.be

⁵ Fédération Wallonie-Bruxelles, rue A. Lavallée 1, 1080 Bruxelles

LES PAPILLONS DE NUIT, DES POLLINISATEURS PAS COMME LES AUTRES

Les pollinisateurs jouent un rôle essentiel pour la reproduction de très nombreuses espèces végétales, non seulement sauvages mais aussi cultivées : poirier, pommier, cerisier, colza, tomate... (Requier & Le Féon 2017a ; Ollerton 2021). La contribution des abeilles domestiques, des abeilles sauvages et des bourdons, mais aussi des papillons de jour, à la dispersion du pollen, parfois sur de longues distances, a été mise en lumière par de nombreuses études (Courtney *et al.* 1982 ; Kwak *et al.* 1998 ; Van Rossum 2009a,b ; Van Geert *et al.* 2010). Mais certains pollinisateurs sont bien plus discrets et agissent à la nuit tombée : les papillons de nuit. Difficiles à observer dans leur activité nocturne, ils semblent pourtant être des champions en matière de pollinisation et de transport du pollen sur de très longues distances (Ghazoul 2005 ; Jones *et al.* 2016 ; Walton *et al.* 2020 ; Cornet *et al.* 2022). Contrairement aux bourdons et aux abeilles (Requier & Le Féon 2017b), les papillons de nuit ne se nourrissent que de nectar et ne prélèvent pas de pollen ; ils ne se nettoient donc pas pour récupérer le pollen au détriment de la pollinisation. Leur vol est aussi plus aléatoire, les papillons se dirigeant généralement grâce au parfum émis par les fleurs (Young 1997 ; Kinoshita *et al.* 2017).

Certains papillons de nuit ont même développé une relation particulière avec leur plante-hôte favorite : les femelles se nourrissent du nectar et pollinisent les fleurs dans le même temps, mais elles y pondent également un œuf. La chenille se nourrit alors des graines et des fruits en formation. On parle de « *nursery pollination* », qui pourrait se traduire par pollinisation par nurserie (Auffray 2017) ou pollinisation en pouponnière (Denis Michez, comm. pers.). Chacun semble y trouver son compte, même si cette relation que l'on peut qualifier de mutualiste peut basculer vers le parasitisme quand les chenilles sont trop nombreuses et dévorent toutes les graines (Kephart *et al.* 2006). Ces papillons de nuit sont donc des pollinisateurs-prédateurs. De plus, les femelles émettent des phéromones qui attirent les mâles à longue distance, lesquels vont dès lors se déplacer vers

elles pour trouver une partenaire de reproduction (Young 1997). Le cycle de reproduction du papillon se fait donc au sein des populations de la plante-hôte.

De vrais experts en matière de pollinisation-prédation combinées sont les espèces de noctuelles appartenant au genre *Hadena* (Noctuidae). Leurs plantes de prédilection sont celles du genre *Silene* (Caryophyllaceae), avec des spécificités selon les espèces. Par exemple, la noctuelle capsulaire (*Hadena bicruris*) préfère le compagnon blanc (*Silene latifolia* subsp. *alba*) et le compagnon rouge (*S. dioica*), alors que la noctuelle parée (ou noctuelle à macule blanche ; *H. albimacula*) a jeté son dévolu sur le silène penché (*S. nutans*) (De Prins & Steeman 2003–2024 ; encadré 1).

Le silène penché est une espèce typiquement adaptée à la pollinisation par les papillons de nuit : ouverture des fleurs et déhiscence (ouverture spontanée) des anthères accompagnées de l'émission d'un parfum très puissant et de la sécrétion de nectar au crépuscule. Peu après l'aube, les pétales se recroquevillent et l'émission de parfum et la sécrétion de nectar s'arrêtent (Jürgens *et al.* 1996, 2002 ; Vanderplanck *et al.* 2020). La situation du silène penché dans la vallée de la Meuse et de ses affluents est un peu particulière : on y trouve deux lignées génétiques très différenciées qui co-existent parfois sur de courtes distances mais qui occupent des habitats différents (sur calcaire ou sur roche siliceuse, généralement des schistes), formant deux écotypes édaphiques, l'un calcicole et l'autre silicicole (Van Rossum 2000 ; Van Rossum *et al.* 2018 ; Figures 1a et 1b). Si leur croisement permet la formation de graines, la plupart des plantules issues de la germination de ces graines sont chlorotiques, c'est-à-dire sujettes à une décoloration des feuilles due à une déficience de la fonction photosynthétique (Postel *et al.* 2022). Les hybrides ne sont donc pas viables, ce qui prouve l'isolement reproducteur entre les deux lignées, qui se comportent dès lors comme des espèces biologiques différentes (Martin *et al.* 2017). Mais qu'en est-il de la pollinisation ? Les pollinisateurs sont-ils partagés entre les deux lignées génétiques, ou bien sont-ils spécifiques à l'une ou l'autre



a



b

Figure 1 – Populations de silène penché (*S. nutans*) en fleurs : (a) écotype calcicole (Coisse, vallée de l'Ourthe) et (b) écotype silicicole (Tombeu, vallée de l'Ourthe) © Fabienne Van Rossum



Figure 2a – Installation d'une caméra infrarouge faite maison à partir d'un micro-ordinateur (Raspberry Pi) dans la population de silène penché (*S. nutans*) à Coisse pour filmer les pollinisateurs nocturnes © Fabienne Van Rossum

lignée ? Quelle en est l'implication pour la dispersion du pollen chez ces deux lignées (écotypes) ?

LA NUIT, TOUS LES PAPILLONS SONT GRIS...

Observer les pollinisateurs en train de visiter les fleurs et déterminer les patrons de dispersion du pollen entre plantes au sein d'une même population, ou entre populations, n'est pas simple quand il s'agit de pollinisateurs nocturnes. Nous avons donc utilisé plusieurs méthodes pour déterminer si les pollinisateurs diffèrent ou non entre les deux écotypes du silène penché (Cornet *et al.* 2022). Premièrement, nous avons construit des caméras filmant en infrarouge à partir de micro-ordinateurs (Droissart *et al.* 2021 ; Figures 2a et 2b) que nous avons disposées devant un groupe de fleurs pour filmer les pollinisateurs et les identifier à partir des images. Ces caméras ont été placées dans les populations calcicoles et silicicoles. Ensuite, nous avons collecté des chenilles de pollinisateurs-prédateurs sur les plantes des deux écotypes, que nous avons élevées jusqu'à l'âge adulte pour identifier l'espèce de papillon (encadré 2). Enfin, nous avons

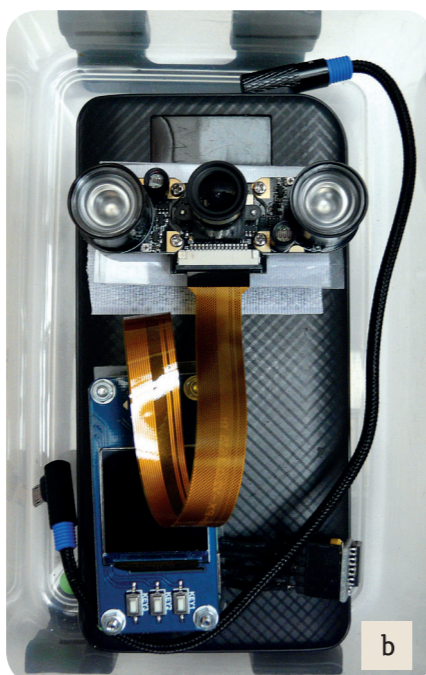


Figure 2b

utilisé des poudres fluorescentes déposées sur les étamines comme analogues de pollen pour étudier leur dispersion par les pollinisateurs (encadré 3).

Cette étude a été réalisée dans les vallées du Viroin et de l'Ourthe, où coexistent des populations des deux écotypes (Figure 3). Dans chaque vallée, nous avons choisi deux populations de chaque écotpe, suffisamment proches pour permettre une éventuelle dispersion du pollen entre populations par les papillons de nuit.

Dans ces populations, nos caméras ont permis d'observer plusieurs pollinisateurs, tous des papillons de nuit (Figure 4 ; voir aussi Cornet *et al.* 2020 pour les images vidéo), en particulier des Noctuidae (dont la noctuelle parée, *H. albimacula* et le gamma, *Autographa gamma*), des Geometridae et des Sphingidae (dont le sphinx de l'épilobe, *Proserpinus proserpina*). Le pollinisateur le plus fréquemment identifié était la noctuelle parée, et ce pour les deux écotypes du silène penché.

Toutes les chenilles que nous avons pu élever jusqu'au stade adulte se sont révé-

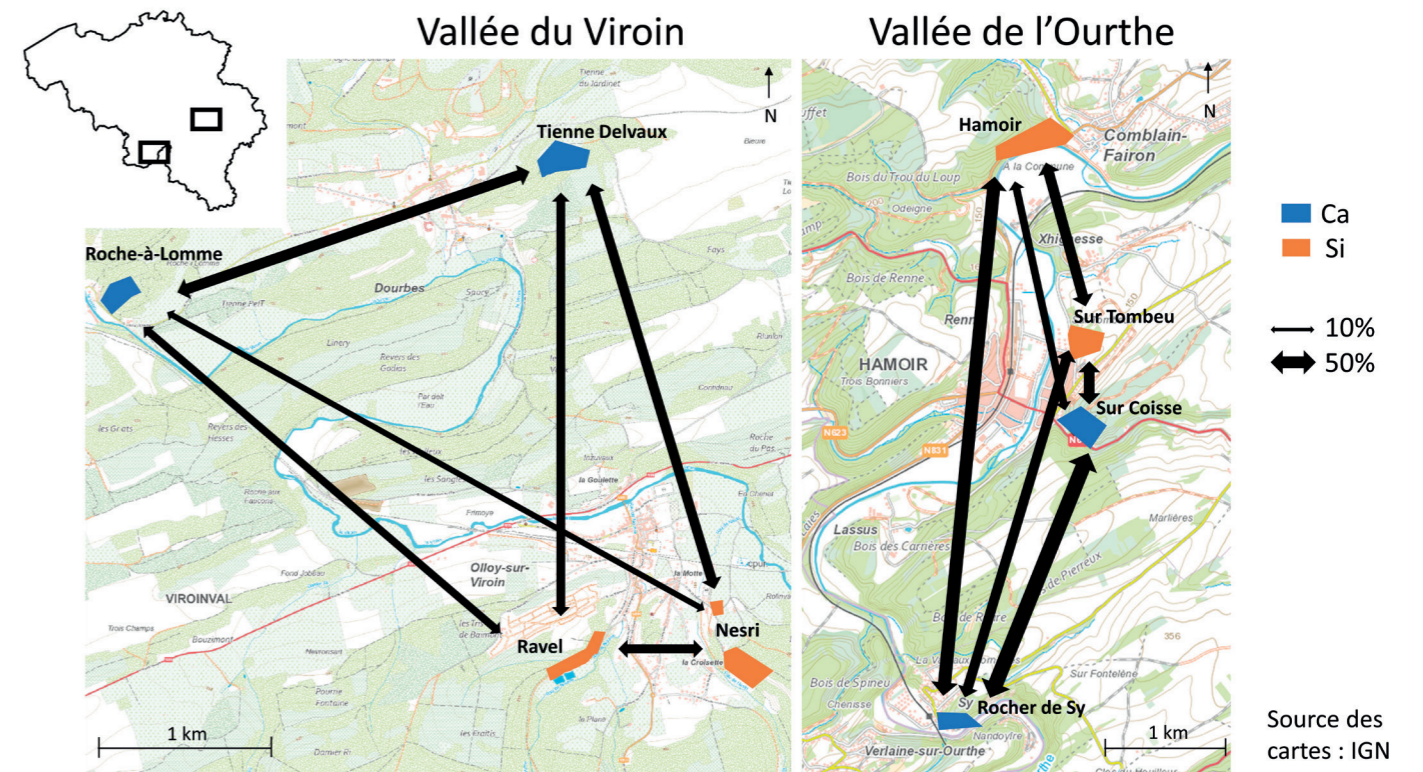


Figure 3 – Carte des populations de silène penché (*S. nutans*) étudiées, avec l'écotype calcicole (poussant sur sol calcaire) en bleu (Ca) et l'écotype silicicole (sur sol siliceux) en orange (Si). Les flèches représentent les transferts de pollen entre populations, leur épaisseur étant proportionnelle à la proportion d'individus d'une population ayant reçu du pollen provenant de l'autre population.

lés être des noctuelles parées, et ce pour les deux écotypes. Il semblerait donc que ces papillons soient les principaux pollinisateurs-prédateurs du silène penché dans les vallées du Viroin et de l'Ourthe. Au passage, les récoltes de chenilles nous ont aussi permis d'observer d'autres prédateurs de graines du

silène penché, dont certains particulièrement rares comme le microlépidoptère *Coleophora albella* qui est peut-être aussi un pollinisateur-prédateur (encadré 4).

LES POLLINISATEURS DU SILÈNE PENCHÉ, DE GRANDS VOYAGEURS

Les mouvements des pollinisateurs ont beaucoup d'impact sur la façon dont se font les transferts de pollen entre les plantes, au sein des populations ou entre populations différentes. Par exemple, les papillons sont connus pour se déplacer sur de longues distances (plusieurs kilomètres), comparé aux autres pollinisateurs comme les abeilles et les bourdons (quelques dizaines à quelques centaines de mètres, parfois jusqu'à 1-2 km) (Jones *et al.* 2016). En effet, les papillons ne doivent pas retourner à leur colonie et se déplacent non seulement pour se nourrir, mais aussi et surtout pour trouver un(e) partenaire de reproduction (Young 1997). Les flux de pollen que nous avons observés pour les populations du silène penché sont caractéristiques du mouvement des papillons de nuit. En effet, ceux-ci ont transféré des poudres fluorescentes sur de très longues distances entre populations, jusqu'à 5 km (Figure 3) !

De plus, les déplacements des papillons semblent aléatoires : des plantes éloignées ont autant de chances de recevoir la visite d'un papillon que des plantes proches, et ceci indépendamment de l'écotype (Figure 3). Ces résultats sont positifs pour la viabilité des populations du silène penché, car ces mouvements de pollen sur de longues distances permettent de maintenir des populations connectées par du flux de gènes malgré la fragmentation des pelouses sèches, et ainsi de potentiellement prévenir l'érosion de la diversité génétique dans les petites populations (Kwak *et al.* 1998). Ils sont cohérents avec des études génétiques qui

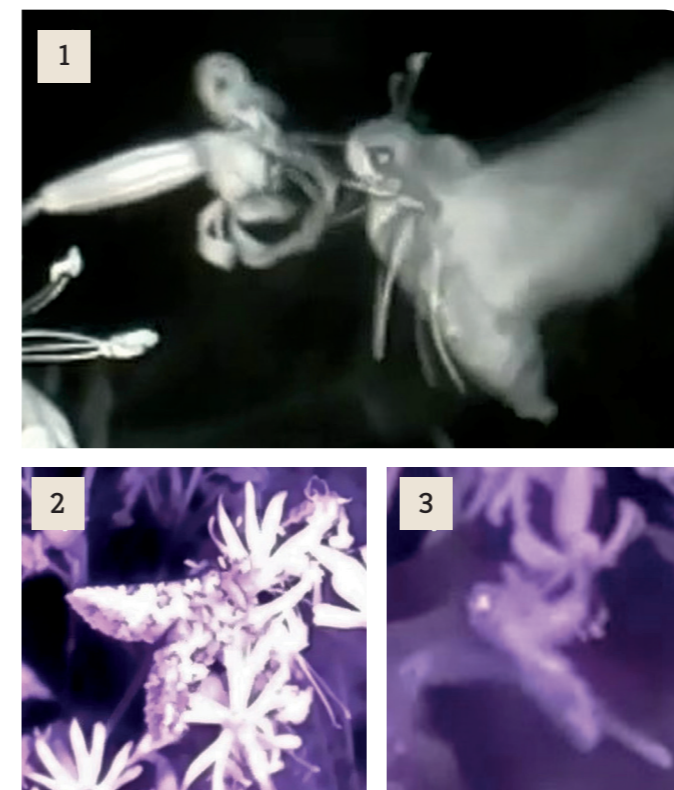


Figure 4 – Pollinisateurs visitant les fleurs de silène penché (*S. nutans*). 1) *Proserpinus proserpina*. 2) *Hadena albimacula*. 3) *H. albimacula* femelle pondant un œuf dans une fleur de silène penché. Images tirées des vidéos (Cornet *et al.* 2020).

ont montré le maintien de la diversité génétique chez le silène penché, même dans les populations fragmentées (Van Rossum *et al.* 1997 ; Martin *et al.* 2016). Nous avons observé des déplacements de pollen par les papillons de nuit jusqu'à 5 km, mais puisqu'il s'agit aussi de la distance la plus grande entre les populations étudiées (Figure 3), il reste à déterminer la distance maximale possible entre populations pour qu'elles restent connectées par les pollinisateurs.

PARTAGER SES POLLINISATEURS, C'EST MIEUX ?

Pour une espèce végétale, il y a des avantages et des inconvénients à partager ses pollinisateurs avec d'autres espèces. En effet, une espèce partageant ses pollinisateurs s'assure un plus grand nombre de pollinisateurs potentiels, mais elle perd une partie de son pollen quand les pollinisateurs visitent d'autres espèces (Moreira-Hernández & Muchhala 2019). Les deux écotypes du silène penché dans les vallées du Viroin et de l'Ourthe partagent leurs pollinisateurs. En effet, ces derniers ne semblent pas préférer un écotype ou l'autre, puisque les plantes des deux écotypes montrent la même probabilité d'être visitées et la même quantité de pollen déposée en cas de visite (Figure 3). Ceci pourrait bien être un avantage à la fois pour le silène penché et pour ses pollinisateurs. En effet, il s'agit d'une espèce végétale rare en Belgique, pollinisée par des papillons de nuit rares eux aussi. Ainsi, les papillons de nuit disposent de plus de plantes-hôtes en visitant les deux écotypes (et d'une plus longue période de floraison, puisque les floraisons de deux écotypes

sont décalées ; Van Rossum *et al.* 2018), et les deux écotypes ensemble entretiennent des populations de pollinisateurs plus abondantes que s'ils fonctionnaient séparément.

Il est important de réaliser que la relation spécialisée entre pollinisateur et plante pollinisée, comme dans le cas du silène penché et de la noctuelle parée, rend ces espèces potentiellement plus vulnérables, en cas de déclin ou de l'extinction de l'espèce partenaire (Biesmeijer *et al.* 2006). Il est donc essentiel de prendre les mutualismes en compte dans les stratégies de conservation plutôt que de se focaliser sur l'une ou l'autre espèce. Si les interactions entre les pollinisateurs diurnes et les plantes sont de mieux en mieux connues (Ollerton 2021), c'est moins le cas des pollinisateurs nocturnes. Mieux connaître les pollinisateurs nocturnes (et les prédateurs de graines) est important pour leur préservation, mais aussi pour la préservation de leurs plantes-hôtes. Pour le moment, les pelouses calcicoles sont protégées et gérées en vallées de l'Ourthe et du Viroin, mais ce n'est pas toujours le cas des pelouses silicicoles. Pourtant, elles méritent d'être conservées car elles abritent elles aussi des espèces rares de prédateurs de graines et de papillons de nuit (encadré 4), y compris la noctuelle parée dont la survie dépend entièrement du silène penché. Prendre en compte les besoins de la communauté d'insectes hébergée par le silène penché, pas seulement en termes de ressources pour les chenilles ou les adultes, mais aussi pour leur hivernage en tant que chrysalide, peut aussi contribuer à mettre en place une gestion appropriée des sites. ■

1

NOM DE CODE : HADENA ALBIMACULA

La noctuelle parée est un papillon de taille moyenne de 30 à 38 mm d'envergure. L'aile antérieure est assez large et a une couleur de fond habituellement brun café, et traversée transversalement d'une bande médiane plus sombre et s'amincissant vers le bord interne de l'aile. Les contours de cette bande médiane sont très découpés et surlignés d'un fin trait noir, puis extérieurement de blanc. Au milieu de cette même bande, une tache blanche quadrangulaire, la tache orbitale blanche pupillée de noir et le sommet blanc de la tache réniforme forment un dessin blanc net et distinctif par rapport aux autres espèces d'*Hadena* (Figure 5).

Les adultes sont monovoltins (une seule génération par an), et peuvent être observés de mai à mi-juillet ; rarement une seconde génération partielle s'observe d'août à fin septembre (De Prins & Steeman 2003–2024). Ils volent dès le crépuscule, sont attirés par les pièges lumineux et outre leur espèce-hôte pour les chenilles, ils visitent régulièrement les fleurs de vipérine (*Echium vulgare*), de germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) et de centranthe rouge (*Centranthus ruber*) (Waring & Townsend 2003). La majorité des plantes-hôtes font partie du genre *Silene*, plus particulièrement le silène penché (*S. nutans*) dans nos régions (Hackray & Sarlet 1969–1985 ; De Prins & Steeman 2003–2024). Les papillons pollinisent leurs plantes-hôtes et pondent en même temps à l'intérieur des fleurs, sur les ovaires et les fruits en formation (Biere & Honders 2006). Il n'est pas rare

d'observer, en plein jour, les adultes se reposer sur un poteau ou sur un mur (Waring & Townsend 2003).

Les chenilles se rencontrent de juin à août. La jeune chenille vit au sein de la capsule de ses plantes-hôtes en se nourrissant des graines et plaçant ses excréta à l'extérieur via une ouverture préalablement forée par ses soins, et sous laquelle ils s'accumulent si rien ne les emporte. Les chenilles plus âgées se nourrissent durant la nuit et quittent leur hôte pendant la journée pour se cacher près du sol ou sous les rosettes de feuilles. L'espèce hiverne sous forme de chrysalide dans le sol (Waring & Townsend 2003).

En Belgique, la noctuelle parée est principalement observée dans les zones calcaires et schisteuses dans les provinces de Liège et de Namur, et dans les dunes côtières (récemment limitée à une seule localité) ; anciennement, elle a été mentionnée des provinces de Limbourg et de Luxembourg. Cette espèce est localisée et rare (De Prins & Steeman 2003–2024 ; Waring & Townsend 2003). Thermophile, elle fréquente les milieux ouverts bien exposés, les pelouses rocailleuses et les friches.

Une autre espèce, la dianthécie bleuâtre (*Hadena filigrana*), est connue comme pollinisateur-prédateur du silène penché en Belgique (De Bilde 1984 ; De Prins & Steeman 2003–2024) mais est en forte régression et n'y est plus présente qu'en une seule localité.

2

UNE POUPONNIÈRE POUR CHENILLES ET CHRYSALIDES

Comme il est difficile d'identifier l'espèce d'*Hadena* à partir des chenilles, il a fallu les élever pour obtenir des chrysalides puis des papillons identifiables jusqu'à l'espèce (Figure 5). Des chenilles ont donc été récoltées sur les plantes des deux écotypes afin d'identifier les papillons qui pondent leurs œufs dans les fleurs du silène penché et de déterminer s'il y a des différences de pollinisateurs-prédateurs entre les deux écotypes. Pour que ces chenilles se développent jusqu'à l'âge adulte, il faut les élever séparément les unes des autres pour éviter le cannibalisme ; leur environnement doit être maintenu à un taux d'humidité suffisant avec un tissu humidifié (Peschken & Derby 1990 ; Young 1997). Il faut aussi les nourrir de fruits frais du silène penché. Ces chenilles sont particulièrement voraces :

une chenille mange en moyenne 30 capsules au cours de son développement !

Après 1 à 6 semaines (en fonction de leur taille à la récolte), les chenilles se métamorphosent en chrysalides. Pendant l'automne et l'hiver, les chrysalides sont conservées à 2-3 cm de profondeur dans de petits pots remplis du sol d'origine et de terreau recouverts de mousses, les pots étant partiellement enterrés dans une caisse remplie de sol placée à l'extérieur. Vers le mois de mai de l'année suivante, les papillons émergent des chrysalides. Il est alors possible d'identifier à quelle espèce elles appartiennent, grâce aux motifs sur leurs ailes. Après identification, les papillons sont relâchés dans leur population d'origine.



Figure 5 – Élevage de chenilles pour identifier les papillons. 1) Chenille avec des fruits de silène penché (*S. nutans*) dont elle se nourrit. 2) Chrysalide en formation, avec la mue de la chenille toujours accrochée. 3) Chrysalide. 4) *Hadena albimacula* adulte. 5) et 6) Hivernage des chrysalides. 7) Relâchage d'un papillon sur site (Photos : 1 et 2 : Camille Cornet ; 3 et 4 : Daniel J. Parmentier ; 5, 6 et 7 : Nausicaa Noret).

DES POUDRES FLUORESCENTES POUR IMITER LE POLLEN

Pour étudier la dispersion du pollen par les insectes d'une plante à l'autre, on peut utiliser différentes techniques (Kearns & Inouye 1993). La technique de capture-marquage-recapture d'insectes ou le suivi d'un insecte dans une population ne sont pas adaptés pour les papillons de nuit. La technique de piégeage n'est pas sélective car on ne récolte pas uniquement les pollinisateurs. On peut aussi réaliser des analyses génétiques de paternité des graines produites par les plantes à l'aide de marqueurs moléculaires (voir par exemple Van Rossum *et al.* 2011 pour la primevère élevée, *Primula elatior*), mais ces analyses sont très coûteuses, surtout quand il faut travailler avec des grandes populations (donc avec de nombreux donneurs de pollen potentiels). Il existe une autre méthode (Figure 6), peu onéreuse : déposer des poudres fluorescentes (non toxiques bien sûr) sur les anthères d'un certain nombre de fleurs de plantes dites « sources » (Van Rossum 2009a,b ; Van Rossum *et al.* 2011).

Ces poudres, qui se déclinent en plusieurs couleurs, vont jouer le rôle des grains de pollen : les insectes vont transporter ces poudres à l'insu de leur plein gré, d'une fleur à l'autre, comme si c'était du pollen. Seule contrainte, parfois non des moindres en Belgique : il faut une météo qui permette l'activité des pollinisateurs pendant les quelques jours que dure l'expérience : pas de pluie, et un temps ni trop froid, ni trop venteux. Il n'y a alors plus « qu'à » récolter des fleurs sur une série de plantes dites « réceptrices », plus ou moins éloignées des plantes « sources », dont on va prélever les stigmates des pistils et les monter entre lame et lamelle pour microscope. Ensuite, les stigmates seront examinés sous un microscope à fluorescence et les grains fluorescents présents sur chaque stigmate seront comptés (Figure 6). Les plantes sont cartographiées au sein des populations pour calculer les distances de dispersion des poudres, c'est-à-dire la distance entre plantes sources et réceptrices.



Figure 6 – Étude de la dispersion du pollen chez le silène penché (*S. nutans*) à l'aide de poudres fluorescentes. 1) Dépôt de poudres sur les anthères des étamines. 2) Fleurs de plante source après marquage. 3) Récolte de fleurs de plantes réceptrices avec cartographie des plantes à l'aide d'un GPS. 4) Stigmate sous microscope à fluorescence montrant la présence de grains fluorescents orangés (photos : 1 et 3 : Fabienne Van Rossum ; 2 : Daniel J. Parmentier ; 4 : Camille Cornet).

LA CAPSULE DU SILÈNE PENCHÉ, UNE VÉRITABLE AUBERGE POUR DES ESPÈCES D'INSECTES PARTICULIÈREMENT RARES

Aux côtés de la noctuelle parée, les capsules en formation du silène penché, en particulier de l'écotype silicicole, offrent le couvert et le gîte à de nombreuses autres espèces d'insectes (Ellis 2020 ; Cornet *et al.* 2022). D'autres pollinisateurs-prédateurs utilisent le silène penché comme plante-hôte dans nos régions, notamment la noctuelle du cucubale (*Sideridis rivularis*, Noctuidae) et la périzome terne (*Perizoma hydrata*, Geometridae) (De Prins and Steeman 2003–2024), ainsi que le microlépidoptère *Coleophora albella*. Contrairement à la toute grande majorité des espèces de la famille des Coleophoridae qui construisent un fourreau mobile à partir de fragments de leur plante-hôte et de soie, *C. albella* a la singularité d'utiliser une capsule vide de sa plante-hôte comme fourreau dans ses déplacements, à l'instar d'un bernard-l'hermite. Pour se nourrir des graines fraîches présentes dans les capsules, la chenille fixe à l'aide de soie, souvent perpendiculairement, sa « capsule-fourreau » contre une autre capsule ; elle y fore un trou circulaire au diamètre de son corps (Figure 7), et s'extrait de sa capsule-fourreau pour s'insinuer dans la capsule et s'y repaître. Elle se retire dans son fourreau en fonction de ses besoins, fourreau qu'elle déplacera à sa guise.

En fin de croissance, elle quitterait ce fourreau pour se diriger vers une écorce d'arbre qu'elle forerait pour s'y chrysalider et passer l'hiver (De Prins & Steeman 2003–2024). L'absence d'observation de *C. albella* pendant des décennies (les dernières observations datant de 1994–1995 en vallées du Viroin et de l'Ourthe ; Van Rossum 1996) a amené à considérer cette espèce comme éteinte dans notre pays, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes soient réalisées en 2019–2020 à Viroinval (le long du RAVeL et dans la carrière du Nesri à Olloy-sur-Viroin et au Tienne de Najauge à Mazée) et le long de l'Ourthe à Enneilles et à Hamoir (Tombeu) lors de l'étude des pollinisateurs du silène penché réalisée par Cornet *et al.* (2022).

Enfin, des larves d'autres groupes qui ne sont sans doute pas des pollinisateurs élisent aussi domicile dans les capsules, notamment le coléoptère *Hypera arator* (Curculionidae), le diptère *Delia pruinosa* (Anthomyiidae) et un diptère cécidogène (induisant la formation de galles) très rare, *Dasineura bergrothiana* (Cecidomyiidae) (Figure 7).

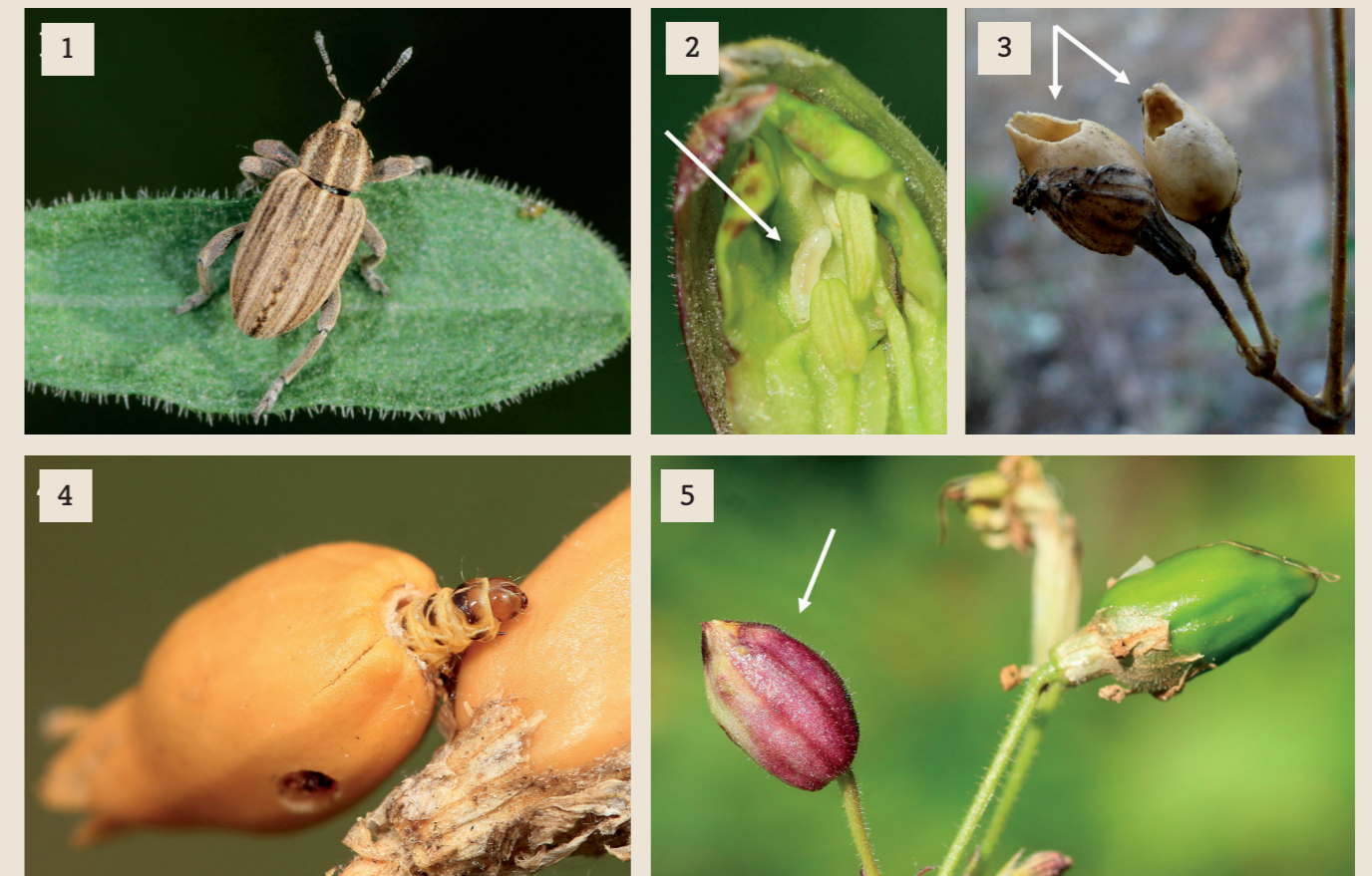


Figure 7 – Prédateurs de graines de silène penché (*S. nutans*). 1) Charançon *Hypera arator*. 2) Coupe dans une fleur malformée montrant la galle *Dasineura bergrothiana*. 3) Capsules ayant été mangées par une chenille, probablement d'*Hadena*. 4) *Coleophora albella* dans sa capsule-fourreau. 5) Fleur malformée à cause de la galle *Dasineura bergrothiana*. (Photos : 1, 2, 4 et 5 : Stéphane Claerebout ; 3 : Fabienne Van Rossum).

PRINTEMPS AU NATUREL

« Printemps au naturel » propose à tous, en Wallonie, de participer à une série d'activités dédiées à la préservation de l'environnement. Organisées par Adalia 2.0, ces centaines d'initiatives, qui se déroulent du 20 mars au 20 juin 2024, explorent trois thèmes clés : les pollinisateurs, les alternatives aux pesticides et la gestion de l'eau au jardin face aux défis climatiques. Que vous soyez débutant ou expert en jardinage, cet événement propose des solutions concrètes et une source d'inspiration pour favoriser la biodiversité dans votre propre espace vert. Dans ce cadre, la réserve naturelle de Furfooz propose une visite guidée de la réserve et de son Jardin Sauvage.

Découvrez la diversité des activités près de chez vous en visitant le site : <https://printempsanaturel.be/>



LA BELGIQUE PIONNIÈRE EUROPÉENNE DANS LA CRIMINALISATION DE L'ÉCOCIDE



Le Parlement fédéral belge a adopté un nouveau code pénal reconnaissant l'écocide comme un crime tant au niveau national qu'international, faisant de la Belgique le premier pays européen à franchir

cette étape. Cette décision vise à sanctionner les cas les plus graves de dégradation environnementale, tels que les marées noires, avec des peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour les individus et des amendes pouvant atteindre 1,6 million d'euros pour les entreprises. Étant donné que la législation environnementale en Belgique relève principalement des régions, cette loi sera restreinte aux domaines relevant de la compétence de l'autorité fédérale, notamment la mer du Nord et la gestion des déchets nucléaires. Néanmoins, pour répondre à l'accord européen sur une nouvelle directive en matière de criminalité environnementale, les régions disposent encore de deux ans pour adapter leur législation au contenu de la directive.

Pour plus d'informations sur ce vaste sujet, veuillez consulter : <https://www.stop-ecocide.fr/>



UNE ESPÈCE MIGRATRICE SUR CINQ EST MENACÉE D'EXTINCTION

Le rapport met en évidence la grave menace pesant sur les espèces migratrices dans le monde. Avec une sur cinq menacée d'extinction et près de la moitié en déclin, cette étude alarmante révèle que les activités humaines telles que la perte d'habitat, la fragmentation, la surpêche, et le changement climatique sont les principaux facteurs contribuant à cette crise. Des recommandations sont émises, appelant à l'identification de sites critiques, à la création de corridors écologiques, et à la mise en place de mesures pour limiter les prélèvements, soulignant ainsi l'urgence d'actions concertées pour protéger ces espèces et leurs écosystèmes.

Le rapport est disponible en scannant le code QR ou à l'adresse : <https://tinyurl.com/4y3w98kf>



EXPOSITION « REWILDING » À L'AQUASCOPE VIRELLES



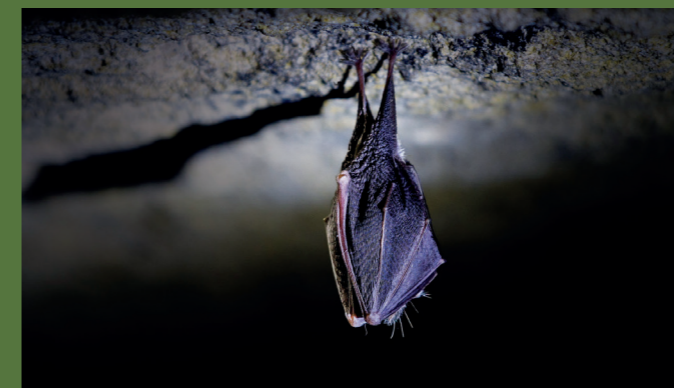
L'exposition « REWILDING » est déjà ouverte aux visiteurs à l'Aquascope Virelles © Stinglambert Leopold

Du 2 mars au 30 août 2024, ne manquez pas l'exposition « REWILDING » organisée par l'Aquascope Virelles, le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et Forêt & Naturalité. Explorez les solutions novatrices pour contrer l'effondrement de la biodiversité et repenser notre rapport à la nature dans la Wallonie réensauvagée. Venez profiter des visites commentées, des balades et des conférences thématiques qui accompagnent cet événement.

Retrouvez toutes les activités sur <https://www.aquascope.be/>



EXTINCTION DE POINTS LUMINEUX À COUVIN



Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), en danger critique d'extinction en Wallonie, est perturbé par les éclairages nocturnes. © Antoine Robiquet

Le projet de trame noire du Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse vise à réduire la pollution lumineuse et à établir une trame d'obscurité, un outil essentiel pour la préservation de la biodiversité. Ce projet, mené conjointement par le Parc national et ses communes partenaires, prévoit l'extinction de nombreux points lumineux dans le périmètre du Parc. La mesure cible les éclairages ayant un impact significatif sur la biodiversité et offrant peu ou pas d'avantages pour les usagers. À Couvin, un premier pas important a été franchi : après consultation des citoyens, le collège échevinal a validé le 26 février dernier l'extinction de 34 points lumineux. Bravo !

INVENTORI'HAIE : L'INVENTAIRE DES HAIES SEMENCIÈRES

Renforcer la biodiversité est crucial aujourd'hui. Les actions se multiplient et parmi elles, la plantation de haies. Malheureusement, face à cet engouement, l'approvisionnement en plants peine à suivre. Cela s'explique, entre autres, par le fait que la récolte des graines nécessaires à la production de plants est difficile, la ressource étant très dispersée sur le territoire. C'est ici que l'action Inventori'haie a toute son importance.

Face à cette difficulté, l'Association pour la promotion de l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles, le Centre de Michamps et le Comptoir Forestier ont lancé ce projet qui ambitionne d'identifier un grand nombre de lieux où il est possible de trouver des graines en dehors de la forêt (haies, arbres isolés, bosquets et autres).



Aubépine

Cette action a pour but de permettre à tous les naturalistes expérimenté-e-s ou débutant-e-s, marcheur-ses-s, amoureux-ses de la nature ou de leur territoire de nous signaler les zones qu'ils et elles considèrent intéressantes d'un point de vue de la production de graines. Cette signalisation se fait facilement en ligne sur le site web www.observations.be. Par le biais de cette plateforme, toute personne désireuse d'apporter sa contribution à la sauvegarde de nos haies et de notre biodiversité pourra signaler géographiquement des zones d'intérêt et fournir quelques informations importantes (espèces présentes, signes de taille...) ainsi que des photos. Bien entendu, les zones signalées doivent respecter un certain nombre de critères (espèces indigènes, formations en haies, buissons, lisières, anciennes et peu taillées). Retrouvez les critères ainsi que le mode d'emploi sur le site www.awaf.be (onglet Inventori'haie).



LE FESTIVAL MUSICAL DE NAMUR REND HOMMAGE À LA NATURE

<https://festivalmusicaldenamur.be/>





Fauvette à tête noire © René Dumoulin

PROGRAMME DES PROCHAINES VISITES GUIDÉES 2024

PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE LA HEID DES GATTES ET DU PCDN À AYWAILLE

Inscription nécessaire auprès de Jean-Michel Darcis
jmdarcis@yahoo.fr

SAMEDI 1ER JUIN DE 14 H À 17 H
Le printemps à la Heid des Gattes

La fauvette à tête noire chante en lisière. Le triton palmé parade dans les mares. L'ophrys abeille fleurit dans les pelouses. Le lézard des murailles nous examine du coin de l'œil. La joubarbe est en pleine floraison.

Rendez-vous rue de la Heid (Aywaille) à hauteur du n° 95.

DIMANCHE 2 JUIN DE 9 H 30 À 12 H 30
Les oiseaux à la Heid des Gattes

Un rouge-gorge chante à la cime d'un jeune charme. Des choucas s'activent bruyamment sur la falaise. Un rouge-queue noir, le bec chargé d'insectes, semble hésiter à s'approcher du nid.

Un grand-duc...

Rendez-vous rue Trotinfosse à Sogné (Aywaille) sur le parking à la sortie du tunnel sous l'autoroute.

PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION DU TERRIL N°5 BASCOUP À TRAZEGNIES (COURCELLES)

Promenade pour découvrir la nature au fil des saisons sur le terril n°5 de la société Mariemont-Bascoup à Trazegnies. Mais aussi, découvrons les origines du charbon, du travail des mineurs de leur vie et l'histoire du terril.

Inscription nécessaire auprès de Jean-Pol Nelequet
jeanpolnelequet@gmail.com

DIMANCHE 14 AVRIL 2024 - 9 H 30 - 12 H 30
SAMEDI 20 JUILLET 2024 - 9 H 30 - 12 H 30
DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024 - 9 H 30 - 12 H 30

PAR CÉDRIC MEYER À LA RÉSERVE NATURELLE DE SCHMALGRAF HOF SEMMEL (KELMIS)

Visite guidée de la réserve naturelle de Schmalgraf Hof Semmel : « L'histoire et le jardin extraordinaires des mineurs de Schmalgraf ». Bonnes chaussures recommandées. Veuillez noter que les chiens ne sont pas admis lors de cette visite. Cette visite est gratuite.

Lieu de rendez-vous : Réserve naturelle « Schmalgraf of Semmel », à 200 m de Schmalgraf 52, 4710 Lontzen, coordonnées GPS : 50° 41' 49.3»N 5° 59' 13.1»E

Inscription obligatoire auprès de Cédric Meyer
cedboule@hotmail.com

SAMEDI 11 MAI 2024 DE 10 H À 12 H 30
SAMEDI 25 MAI 2024 DE 10 H À 12 H 30

PAR DOMINIQUE CHAMPLUVIER À LA RÉSERVE NATURELLE DES AISANCES À MOYEN (CHINY)

Rendez-vous aux Aisances à Moyen (49.6990,5.3972) bottes et jumelles recommandées.

Inscription obligatoire : Gérard Schmidt
gla.schmidt@gmail.com

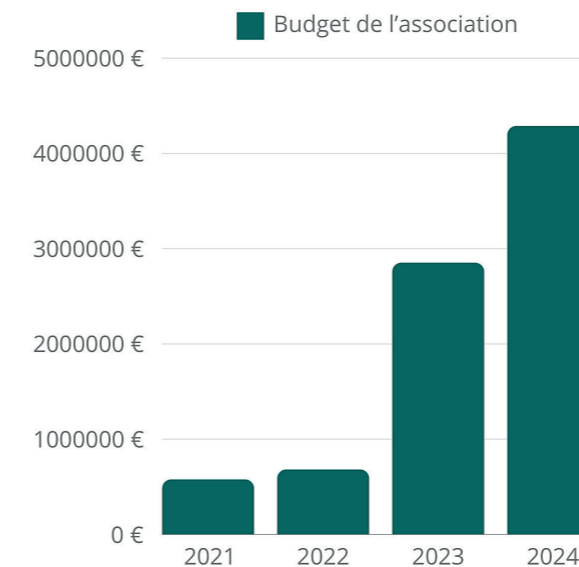
DIMANCHE 5 MAI 2024 À 9 H

◆ APPEL À CANDIDATURES AUX STATUTS DE MEMBRES EFFECTIFS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE A&G

Si tu as l'envie d'enrichir l'assemblée générale d'une ASBL dynamique, en plein essor, pluraliste et motivée. Si tu désires devenir une partie de cet élan nouveau et apporter une contribution supplémentaire à l'inspiration qui nous anime actuellement. Si tu es constructive, disponible, loyale, et que tu as le sens de l'intérêt collectif et de l'équipe, et pourquoi pas, conviviale et proactive, que tu sois jeune de corps ou d'esprit.

Alors, adresse une candidature écrite, personnalisée au secrétariat de A&G (secretariat@ardenne-et-gaume.be) et ce, avant le 21 mai 2024. Idéalement, viens présenter ta candidature à l'AG du **26 mai 2024 à 9h30 à Wierde**.

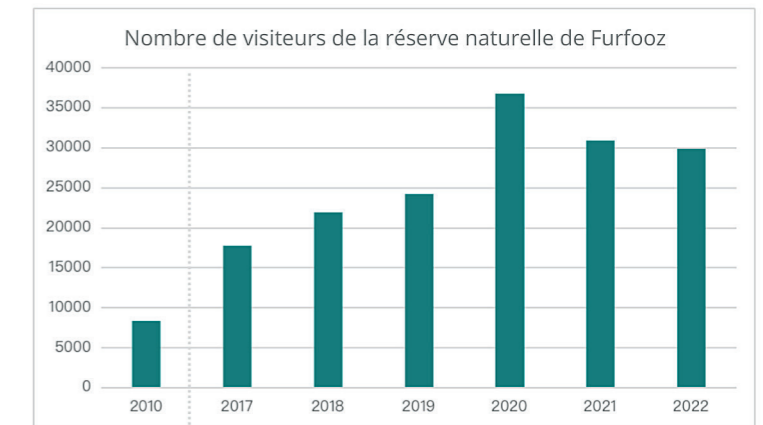
Au besoin, voici quelques données clés susceptibles de t'éclairer sur notre situation actuelle.



L'évolution du budget de l'association (2021-2024)



L'évolution de la surface des réserves gérées/agrées par l'association (2018-2024)



L'évolution de nombre de visiteurs de la réserve naturelle de Furfooz (2010, 2017-2022)

Les statuts actuels de notre association sont consultables en scannant le code QR.



N'hésite pas à contacter l'un ou l'autre membre de l'organe d'administration actuel pour toute information supplémentaire :

Philippe Corbeel – Président :
p.corbeel@hotmail.com, (0) 460 96 20 56.

Lionel Massart – Administrateur-secrétaire :
lionel.massart@ardenne-et-gaume.be, (0) 497 30 55 41.

L'assemblée générale de A&G et toute son équipe se réjouissent de toute démarche positive.

◆ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 26 MAI 2024

Vous êtes déjà membre effectif de notre association ? Ne manquez pas notre Assemblée générale le 26 mai 2024 à 9 h 30 à Wierde. Venez participer activement à l'avenir de notre association en partageant vos idées et en prenant part aux décisions importantes. Des informations détaillées suivront par courriel. Réservez d'ores et déjà cette date dans votre agenda !

DEVENIR MEMBRE ET RECEVOIR LA REVUE

Devenir membre, c'est avant tout garantir la pérennité de la protection, de la gestion et du partage d'un patrimoine naturel exceptionnel dans plus de 100 sites en Wallonie. C'est aussi rejoindre une équipe de bénévoles et de professionnels passionnés, qui oeuvrent ensemble en faveur de la nature. Devenir membre c'est recevoir les *Carnets des Espaces Naturels* (4 numéros par an), participer aux visites guidées ou encore bénéficier de l'entrée gratuite à la réserve naturelle de Furfooz (sur présentation de votre carte de membre).

COTISATIONS 2024

Jeunes < 26 ans	14 €
Membre adhérent	25 €
Membre protecteur	36 €
Cotisation familiale	36 €
Abonnement institutions	35 €



Orchis mâle (*Orchis mascula*) © Christophe Danaux

VOTRE COTISATION EST À VERSER AU NOM D'ARDENNE & GAUME ASBL:

IBAN : BE35 0000 1695 9337

BIC : BPOTBEB1

Communication : Cotisation 2023

Pour bénéficier de la continuité de distribution de nos publications, le renouvellement de votre cotisation est à faire idéalement avant le mois de mars de chaque année. Passé cette échéance vous recevrez un ultime rappel au mois de juin.

Abonnement à l'étranger: veuillez nous consulter à :
secretariat@ardenne-et-gaume.be

ET PLUS ?

Les espaces naturels sont fragiles. Vous pouvez contribuer favorablement à leur sauvegarde en souscrivant un don, même modeste. Ardenne & Gaume est agréée pour recevoir des dons avec possibilité de déduction fiscale. Votre don doit être de 40€ minimum par année civile et sans contrepartie. Il est en supplément de la cotisation annuelle.

LA NATURE A BESOIN DE VOS TALENTS !

Vous souhaitez vous impliquer en faveur de la nature en offrant du temps et/ou vos compétences? Naturaliste amateur ou confirmé? Il existe de nombreuses manières de nous aider. Plus d'infos? Contactez-nous en formant le 0498 93 75 61 ou visitez notre site : www.ardenne-et-gaume.be en laissant un message.